

Procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA 16 novembre 2014, Paris, France

La réunion est ouverte à 9 h.

1. Mot de bienvenue, liste de présences et observateurs

LE PRÉSIDENT présente le président de l'Assemblée nationale de France, M. Bartolone, et l'invite à dire quelques mots au Conseil. M. Bartolone prend la parole et souhaite la bienvenue à deux participants en particulier. Il souligne tout d'abord la présence de Mme Fournayron, membre du Comité exécutif de l'Agence mondiale antidopage (AMA), à qui l'on doit la tenue de la réunion du Conseil de fondation dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Lassay. C'est en effet elle qui, en tant que ministre des Sports, lui a demandé en mars dernier si elle pouvait organiser cet événement important de l'AMA à l'Assemblée nationale. Il parle ensuite de M. Estanguet, nouveau membre du Conseil de fondation représentant les athlètes du Comité international olympique (CIO). Athlète français ayant participé à quatre Jeux olympiques et remporté trois médailles d'or, M. Estanguet a un parcours olympique exceptionnel et incarne selon lui un modèle d'engagement et de persévérance. Il le félicite de son élection le 7 novembre au poste de vice-président de la Fédération internationale de canoë. Il est ravi d'inaugurer la réunion annuelle du Conseil de fondation de l'AMA et se réjouit qu'elle ait lieu en France, car il peut ainsi accueillir ses membres dans cette enceinte qui symbolise la démocratie française.

Il est heureux d'ouvrir les portes de l'Assemblée nationale parce que le dopage dans le sport ne doit pas être un sujet tabou. Le dopage est un fléau et toutes les personnes présentes le savent; associé à la tricherie, il va à l'encontre de l'esprit sportif. Malheureusement, il affecte un nombre toujours plus grand de jeunes athlètes et d'athlètes amateurs qui, bien souvent, ne sont pas conscients de la gravité de leurs actes ni des effets du dopage sur la santé. C'est un véritable défi pour la société. Depuis 1999, des progrès concrets ont été réalisés à l'AMA. Il loue le Code mondial antidopage, le document qui harmonise les politiques et les règles antidopage pour toutes les organisations sportives et autorités publiques à l'échelle mondiale. Depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004, le Code s'est avéré un outil très efficace. La lutte contre le dopage demeure toutefois une préoccupation constante, une sorte de compétition à grande vitesse entre les chercheurs et les tricheurs et entre les utilisateurs et les règles. L'avantage du Code est précisément qu'il n'est pas coulé dans le béton; il évolue tout comme les lois. Il doit être révisé fréquemment et l'a été, et le président sait qu'une nouvelle version sera publiée le 1^{er} janvier 2015. Les membres du Parlement français examineront à la mi-décembre un projet de loi permettant au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour harmoniser la législation nationale au Code mondial antidopage à cette date.

Rien n'est irréversible en matière de dopage et il reste encore beaucoup à faire pour combattre ce fléau. Tous savent que les contrôles ne suffisent pas. La lutte antidopage dans le sport doit aller au-delà de la répression et les fédérations internationales (FI) ont un rôle de prévention crucial à jouer, en particulier pendant la préparation d'événements majeurs comme les Jeux olympiques et paralympiques. Il faut intensifier la prévention et mieux comprendre les problèmes vécus par les athlètes en plus d'assurer une meilleure supervision de leur vie sociale et professionnelle. Il faut remettre en question les

calendriers et vraisemblablement stopper la commercialisation excessive dans le monde du sport.

Le dopage est une plaie, mais l'esprit sportif est plus fort. Le sport est en soi un système social, une école de discipline, de respect et de performance. Il existe un sport pour chaque individu, quel que soit son statut social, et pour les personnes vulnérables et handicapées. Toutes les disciplines sportives, y compris les plus récentes, sont bienvenues; leur organisation doit tenir compte du droit des citoyens de se joindre à des clubs ou des fédérations, de devenir ou non des membres affiliés ou de s'adonner à une activité sportive structurée ou non structurée. Le sport est aussi un facteur d'unité, car il rassemble tous les pays de la planète. Il incarne toutes ces valeurs dans la mesure où tous les intervenants combattent le dopage, la violence, le sectarisme, le racisme et la commercialisation à outrance. Il s'agit d'une responsabilité collective, en particulier des acteurs politiques.

Dans le contexte de l'adoption des nouvelles lignes d'action du CIO il y a quelques semaines à Monaco, il faut rappeler que le sport est un vecteur des valeurs sociales pour les athlètes et contribue grandement à leur enseigner les règles et les attitudes qui facilitent la vie en société. Les entraîneurs, les enseignants et les membres de l'entourage sportif sont les véritables acteurs du milieu sportif. Outre son impact éducatif, le sport a une incidence par la manière dont il est pratiqué, enseigné et structuré.

Il fait part aux membres du Conseil de fondation de sa conviction que la France et un grand pays sur le plan sportif, ce dont témoignent les exploits de nombre de ses athlètes, notamment M. Estanguet. L'engagement des jeunes, les clubs, le nombre de membres affiliés, la qualité des infrastructures à l'échelle du territoire, l'investissement des fédérations et du Comité national olympique (CNO), l'ambition collective du public et les images des spectateurs lors d'événements sportifs incarnent un enthousiasme reconfortant; d'ailleurs, il souligne que plusieurs personnes présentes aujourd'hui ont vécu hier soir l'atmosphère du Stade de France, qui se trouve dans sa circonscription de Seine-Saint-Denis. En France, il y a 65 millions d'amateurs et 65 millions de commentateurs sportifs, toujours prêts à s'enflammer pour un match, une compétition, une course ou un événement de sport professionnel, amateur ou adapté. Le match d'hier a été particulièrement spectaculaire, les deux équipes ayant tout donné et maintenu le suspense jusqu'à la dernière minute. Ce match a été une remarquable occasion de constater de visu la capacité de la France à accueillir et à organiser des événements, comme elle l'a fait récemment pour les Jeux équestres mondiaux et les Championnats d'Europe d'escrime, et le fera en 2015 pour les Championnats du monde de cyclisme sur piste au nouveau vélodrome de Saint-Quentin, les Championnats mondiaux d'aviron et l'étape finale du Championnat d'Europe de basketball, en remplacement de l'Ukraine.

Il remercie à nouveau les membres d'avoir choisi la France pour la tenue de la réunion du Conseil de fondation. Il espère qu'ils trouveront leur séjour en France agréable au point de revenir le plus tôt possible. Pourquoi pas avec leurs délégations nationales lors des Jeux olympiques et paralympiques de 2024? D'ici là, il leur souhaite des débats fructueux et les remercie pour leur excellent travail.

LE PRÉSIDENT remercie le président de l'Assemblée nationale française d'accueillir la réunion du Conseil de fondation de l'AMA dans cette magnifique salle. Les membres se sont réunis dans de nombreux endroits au fil des ans, mais aucun n'était aussi spectaculaire que celle-ci. Il le remercie pour ses paroles bienveillantes à l'endroit de Mme Fourneyron et de M. Estanguet. Il ajoute que cette superbe salle inspirera certainement les membres tout au long de leurs débats. Il remercie le président et son personnel et invite le ministre français des Sports, M. Patrick Kanner, à s'adresser aux membres.

M. KANNER souligne que M. Reedie vient tout juste de parler du cadre somptueux dans lequel la Fondation se réunit, lequel tranche avec son modeste ministère, situé tout près. Néanmoins, la République française sait accueillir ses invités. Il remercie le

président de l'AMA pour la sincérité dont il fait toujours preuve ainsi que Mme Fourneyron et M. Estanguet pour l'aide qu'ils ont apportée dans l'organisation de l'événement. Il espère que les travaux seront fructueux comme ils l'ont été jusqu'à maintenant et que M. Reddie repartira en Écosse avec d'excellents souvenirs et le désir de revenir à Paris.

Lorsqu'il a parlé à M. Reddie à son ministère, il lui a demandé jusqu'où il est possible d'aller au nom de la performance et combien de gens sont prêts à tout sacrifier pour elle, ce qui en fait la vraie question. Le dopage fausse et annule les règles, et mine ainsi le fondement même d'une compétition équitable. Les politiciens responsables du mouvement sportif, les journalistes, les citoyens et les sportifs sont-ils prêts à accepter les contraintes de la lutte contre le dopage, laquelle concerne tous les intervenants à tous les échelons du milieu sportif? Seraient-ils prêts à accepter des performances un peu moins spectaculaires que celles auxquelles le public est habitué? Le public suivrait-il les événements sportifs avec le même enthousiasme? Les athlètes qui se sont dopés étaient responsables, mais le dopage est aussi le produit d'une attitude collective. Cette responsabilité acceptée, il faut poursuivre la lutte contre le dopage inlassablement, comme le fait la France depuis 1989, avec la signature de la première Convention internationale contre le dopage dans le sport. La France a notamment harmonisé sa législation au Code mondial antidopage. Il mentionne que les sénateurs ont autorisé à l'unanimité le gouvernement français à intégrer le Code à la loi française. Il a fallu agir rapidement car il est apparu que la lutte contre le dopage n'était pas l'affaire d'une seule partie. Il remercie le président de l'Assemblée nationale d'avoir rappelé que, le 16 décembre, le gouvernement français adoptera le même processus législatif afin d'assurer l'harmonisation avec le Code au premier semestre de 2015.

La France participe activement aux travaux de l'AMA par ses contributions financières; la veille, le premier ministre a envoyé une lettre à l'AMA indiquant la volonté de la France de contribuer au fonds de recherche antidopage.

La lutte au dopage est une véritable course contre la montre et l'évolution constante de la science. Le respect de l'éthique est en jeu. De nouvelles substances défient l'intelligence collective et sont de plus en plus difficiles à détecter, parfois même indétectables, même lorsqu'on emploie les techniques les plus récentes. Il est donc impossible d'imposer des sanctions dissuasives à brève échéance et l'AMA doit mettre en place de nouveaux contrôles et de nouvelles méthodes toujours plus raffinées et réaliser des progrès dans le domaine de l'harmonisation des règles antidopage entre les pays et les disciplines. Il dit qu'il s'agit de l'un des mandats les plus importants de l'AMA.

D'autres avenues sont possibles, notamment la collaboration avec l'industrie pharmaceutique. Son gouvernement et Mme Fourneyron, lorsqu'elle était ministre, ont agi dès le départ comme interface entre l'AMA, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO dans le cadre de la première initiative internationale visant à favoriser la coopération entre l'industrie et les autorités publiques responsables de la lutte contre le dopage dans le sport. Le Japon tiendra la deuxième conférence sur ce sujet en 2015. L'objectif de cette collaboration avec les laboratoires pharmaceutiques est d'identifier les molécules sur la Liste des substances interdites et de concevoir les contrôles, comme ce fut le cas en 2008 pour l'EPO de troisième génération. Pour que cette collaboration réussisse, elle doit s'inscrire dans un cadre international et être appuyée par les représentants de l'industrie pharmaceutique.

Face à ce problème, la même conclusion s'impose toujours : la réglementation et la coopération internationales sont essentielles. Cette nécessaire collaboration se justifie par la nature internationale de la chaîne d'approvisionnement des substances dopantes. Il est très difficile de lutter efficacement contre l'achat de substances interdites sur Internet si les pays en cause n'empêchent pas le trafic ou la production à la source.

Le problème du dopage nécessite une réponse collective qui s'incarne d'abord dans la lutte entreprise dans le milieu du sport puis, ou surtout, dans le type de société que nous souhaitons construire, les valeurs que nous souhaitons transmettre et l'éducation que

nous voulons donner aux jeunes générations. Les sportifs d'élite sont des modèles pour les jeunes et l'image qu'un athlète dopé leur renvoie, à plus forte raison s'il a gagné grâce au dopage, est absolument dévastatrice. Elle sous-entend qu'il est justifié de désobéir aux règles et de tricher pour réussir dans la vie. Cette image discrédite le sport et ses valeurs, le mouvement sportif lui-même et les fondements de la société, qui sont durement attaqués à notre époque. Il faut faire la promotion d'un modèle selon lequel le dépassement de soi va de pair avec le respect des règles : on peut se dépasser sans dépasser les limites. Le message s'adresse à tout le monde, mais peut-être surtout aux jeunes, aux millions de sportifs et membres des fédérations sportives en France. Les jeunes doivent prendre conscience des dangers du dopage très tôt, non seulement parce qu'il est contraire à l'éthique, mais aussi parce qu'il peut détruire leur santé et leur carrière. Le ministre sait que le président de l'AMA partage cette conviction.

L'AMA a mis au point des programmes d'éducation très originaux et, en France, un plan national de prévention du dopage destiné au grand public et aux sportifs a été établi pour la période 2013-2016. La France a aussi lancé un programme de sensibilisation pour les élèves dans les écoles et les collèges; ils pourront participer à des débats ouverts sur les conséquences éthiques du dopage. Des initiatives de sensibilisation seront également menées auprès de l'entourage des sportifs, des membres de la famille, des entraîneurs et des médecins. L'entourage a un impact considérable sur le sportif et peut-être futur champion. Les médecins et les spécialistes en médecine sportive seront appelés à aborder le sujet du dopage avec les sportifs, professionnels et amateurs. Les politiques dans ce domaine doivent faire une plus grande place au sport amateur et on en parlera à l'occasion d'importantes manifestations sportives comme le marathon de Paris et dans les établissements tels que les centres de conditionnement physique. Il espère qu'une entente sera conclue avec les directeurs des grandes chaînes de ce secteur en France; ceux-ci s'engageraient par l'entremise d'une charte à mettre en place des mesures de prévention du dopage dans leurs établissements.

Il termine en félicitant les fédérations sportives, qui sont représentées par le Mouvement olympique, pour leur engagement. Elles ont mis en œuvre d'importants programmes d'information et de sensibilisation auprès des sportifs membres et des athlètes d'élite. Il répète qu'il se réjouit d'accueillir la première réunion du Conseil de fondation de l'AMA en France. La France prépare la tenue de plusieurs grandes manifestations sportives qui attireront des foules de sportifs et de spectateurs et s'est engagée à soutenir la grande cause internationale défendue par l'AMA, qui peut compter sur un président déterminé, énergique et empathique. Il donne l'assurance aux membres du Comité de fondation que la France a été et demeurera un partenaire actif de la lutte contre le dopage dans le sport.

LE PRÉSIDENT souligne la présence de la présidente d'Interpol, Mme Ballestrazzi. Cette dernière s'adressera aux membres un peu plus tard. Il remercie le ministre français d'avoir accueilli l'Agence à plusieurs reprises, notamment au Parc des Princes la veille où le ministre a connu quelques moments de nervosité vers la fin du match. Il le remercie également pour sa relation de partenaire fort avec l'AMA et surtout pour ses efforts presque immédiats visant à orienter la législation tout au long du processus parlementaire. Il le remercie à nouveau pour son hospitalité, son amitié et les attentions de son ministère. En outre, il remercie le président Bartolone d'avoir invité à nouveau l'AMA en France dans quelques années. Il ne peut rien confirmer pour l'heure, mais en prend certainement bonne note.

LE PRÉSIDENT déclare la réunion du Conseil de fondation de l'AMA ouverte. D'entrée de jeu, il informe les membres que M. George Walker, ex-membre du Conseil de l'Europe et membre de l'AMA à ses débuts, est décédé quelques jours auparavant. M. Walker a toujours soutenu les efforts de l'AMA dans la protection des sportifs sans dopage. Tous ceux qui l'ont connu lui en ont su gré. Il demande aux membres d'observer une minute de silence à la mémoire de M. Walker.

Il fait circuler la liste des présences et invite le directeur général à indiquer les absences à la réunion.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL précise que les ministres du Botswana et de l'Égypte n'ont pu se rendre à la réunion.

Les membres suivants assistent à la réunion : Sir Craig Reedie, président de l'AMA; le Rév. Dr Makhenkesi Stofile, vice-président de l'AMA, ambassadeur d'Afrique du Sud en Allemagne; M. Toni Pascual, président, Comité antidopage du CIP; le professeur Dvorak, représentant M. Joseph Blatter, membre du CIO, président de la FIFA; M. Patrick Baumann, membre du CIO, Secrétaire général de la FIBA; le Dr Robin Mitchell, membre du CIO, président, Comités nationaux olympiques d'Océanie; M. Richard Pound, membre du CIO; Mme Rania Elwani, représentante de l'ACNO; le professeur Eduardo Henrique de Rose, président, Commission médicale de l'OSP; Mme Beckie Scott, représentante de l'ACNO; M. Andrey Kryukov, membre exécutif du Conseil, Comité national olympique du Kazakhstan; le Dr Tamás Aján, membre du CIO, président de l'IWF; le professeur Ugur Erdener, membre du CIO, président, World Archery; M. Francesco Ricci Bitti, président de l'ITF; M. Gian Franco Kasper, membre du CIO, président de la FIS; M. Anders Besseberg, président de l'IBU; Mme Claudia Bokel, membre du CIO et membre de la Commission des Athlètes du CIO; M. Adam Pengilly, membre du CIO et membre de la Commission des Athlètes du CIO; Mme Kirsty Coventry, membre du CIO et membre de la Commission des Athlètes du CIO; M. Tony Estanguet, membre du CIO et membre de la Commission des Athlètes du CIO; M. Romain Schneider, ministre des Sports, Luxembourg; M. Chris Agius, secrétaire d'État à la recherche, l'innovation, à la jeunesse et aux sports, République de Malte; M. Philippe Muyters, ministre flamand de l'Emploi, de l'Économie, de l'Innovation et des Sports; Mme Gabriella Battaini-Dragnoni, secrétaire générale adjointe, Conseil de l'Europe; M. Pavel Kolobkov, vice-ministre aux Sports, Fédération russe; M. Abdisa Yadeta Muleta, Commissaire, Commission fédérale du Sport, Éthiopie; M. Vincent T. Seretse, ministre de la Jeunesse, du Sport et de la Culture, Botswana; M. Michael K. Gottlieb, directeur des programmes nationaux, Bureau de la Maison-Blanche chargé de la politique nationale de la lutte contre la drogue, Bureau exécutif du Président, États-Unis; M. Bal Gosal, ministre d'État (Sport), Canada; M. Ernesto Irurueta, président, CONSUDE, Uruguay; M. Ramón Orta Rodríguez, président de CONCECADE, Porto Rico; M. Hideki Niwa, ministre de l'Éducation, de la Culture, des Sports, de la Science et de la Technologie (MEXT), Japon; M. Chong Kim, vice-ministre de la Culture, des Sports et du Tourisme, Corée; le Dr Mohammed Saleh Al Konbaz, président, Comité antidopage d'Arabie saoudite; M. Xiao Tian, représentant M. Duan Shijie, ancien vice-ministre, Administration générale d'État pour le Sport, Chine; M. Godkin, représentant M. Peter Dutton, ministre du Sport, Australie; Juge Warwick Gendall, représentant M. Jonathan Coleman, ministre des Sports et des Loisirs, Nouvelle-Zélande; M. Arne Ljungqvist, président du Comité Santé, médecine et recherche de l'AMA.

Les membres de la direction de l'AMA assistent à la réunion : M. David Howman, directeur général de l'AMA; M. Frédéric Donzé, directeur du bureau régional européen et des relations avec les fédérations internationales; M. Rob Koehler, directeur, Éducation et Relations avec les ONAD/ORAD; le Dr Alan Vernec, directeur médical; le Dr Olivier Rabin, directeur, Science; M. Olivier Niggli, directeur des opérations et Avocat général; M. Tim Ricketts, directeur, Standards et Harmonisation; M. Kazuhiro Hayashi, directeur du bureau régional d'Asie/Océanie; Mme Maria José Pesce, directrice du bureau régional d'Amérique latine et M. Rodney Swigelaar, directeur du bureau régional africain.

Les observateurs suivants signent la liste des présences : Valérie Fourneyron, Akio Tamashiro, Marcellin Dally, Angela Melo, Alexander Schischlick, Edwin Moses, Richard Budgett, France Poret-Thumann, Laurent Belleguic, Sébastien Borrel, Laurent Villebrun, Jean Dherot, Trung Latieule, Pierrick Taisne, Françoise Chaptal, Marc Ventouillac, Anthony Thomas-Commin, Magdolna Trombitas, Patrick Schamasch, Valérie Amant, Doug MacQuarrie, Andy Parkinson, Liene Kozlovska, Natalia Zhelanova, Françoise Dagouret, Christian Thill, Alexandre Husting, Keiko Uchitani, Yaya Yamamoto, Ichiro Kono, Ayoko Ito, Shin Asakawa, Valéry Genniges, Lucienne Attard, Byung Jin Park, Yeo

Won Kang, Kangeun Lee, Kenny Lee, Kari Töllikkö, An Vermeersch, Louise Barton, Martin Vaso, Zhixue Jiang, Jean-François Reymond, Scott Tibbutt, Hitesh Patel, Khalid Galant et Harold Adams.

– **1.1 Divulgence des conflits d'intérêts**

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils ont connaissance de conflits d'intérêts susceptibles de les empêcher de prendre part à la réunion. En l'absence de déclaration de conflit d'intérêts, la réunion peut se poursuivre.

2. Procès-verbal de la réunion tenue le 18 mai 2014 à Montréal

LE PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil de fondation, tenue à Montréal le 18 mai 2014. Ce document a été transmis aux membres. Le président n'est informé d'aucun commentaire particulier porté à l'attention de la direction de l'AMA et déclare le procès-verbal approuvé.

DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation tenue le 18 mai 2014 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

Avant de donner la parole au directeur général, LE PRÉSIDENT indique aux membres qu'ils trouveront un petit présent de la part de l'équipe de sensibilisation de l'AMA aux Jeux olympiques de la Jeunesse de Nanjing. Il tient à leur assurer que la valeur de ce cadeau est bien inférieure à l'estimation de la valeur des montres faite précédemment dans le domaine public.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que son rapport inclut aussi le rapport qu'il a présenté à la réunion du Comité exécutif de septembre. Il ne reviendra pas en détail sur les deux rapports, mais souhaite apporter des précisions sur certains points dignes de mention.

Au sujet de l'UNESCO, il dit que deux pays sont en voie de ratifier la Convention : Madagascar et les Îles Salomon. Leurs documents respectifs sont en cours d'évaluation à l'UNESCO à Paris. Une fois le processus complété, le nombre de ratifications s'élèvera à 178.

La Conférence des parties de l'UNESCO se tiendra les 5 et 6 novembre 2015. Tous les États membres doivent prendre bonne note de ce rassemblement important pour les gouvernements et pour l'AMA. Il s'attend à une conférence réussie et à des conclusions très fructueuses.

La présidente d'Interpol s'adressera au Conseil de fondation un peu plus tard dans la journée. Il souligne le détachement d'un nouveau membre du gouvernement français auprès d'Interpol à Lyon qui fera la liaison avec l'AMA. Le mandat de M. Matthieu Holz à Lyon est arrivé à échéance et ce dernier a joint l'équipe de l'AMA à Lausanne pour collaborer au projet de la collecte des renseignements et des enquêtes.

Dans son rapport, il met l'accent sur trois pays en particulier que l'AMA souhaite aider à élaborer leurs programmes de façon appropriée. Il dit que M. Koehler est responsable du développement des organisations nationales antidopage (ONAD) et des organisations régionales antidopage (ORAD), en plus du volet Éducation. Son rapport fait état de la situation des différents pays nécessitant le soutien particulier de l'AMA au chapitre des programmes nationaux. Lui-même n'en mentionne que trois simplement parce qu'il en a été question dans les médias au cours des derniers mois. Le premier pays est le Brésil, hôte d'un important événement sportif en 2016. L'AMA collabore étroitement avec l'ONAD de ce pays et le CIO en préparation des Jeux olympiques de Rio. Le groupe de travail affecté à cette tâche a constaté des progrès très satisfaisants en vue de la tenue des Jeux olympiques. Le programme antidopage au Brésil progresse également de façon

satisfaisante; il reste encore du travail à accomplir et il se fera avec la collaboration de l'AMA et des Brésiliens. Le processus de réaccréditation du laboratoire du Brésil suit son cours et il est raisonnablement optimiste qu'il sera achevé dans les mois à venir, avant la réunion du Conseil de fondation en mai l'année suivante.

Un autre pays digne d'intérêt est la Jamaïque. On a noté d'importants progrès grâce au soutien du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES). Des experts chevronnés supervisent de près le programme national de ce pays. Une équipe de l'AMA se rendra en Jamaïque en novembre pour s'assurer que le ministre jamaïcain honore ses engagements. Il informe les membres des changements législatifs requis en vertu du Code révisé qui visent à assurer que la gouvernance de l'ONAD de la Jamaïque est appropriée.

En ce qui concerne le Kenya, il a en main une copie du rapport commandé par le gouvernement sur les questions de dopage dans ce pays, document finalisé en avril 2014, mais publié uniquement en octobre 2014. À son avis, la publication de ce rapport s'explique par les pressions exercées par le Conseil de fondation, et plus particulièrement par le Comité des sportifs. Le rapport, que tous peuvent consulter, est disponible sur le site Web de l'AMA. Depuis la publication du rapport, le gouvernement kényan a rencontré l'AMA et s'est engagé à faire avancer son programme national. L'ONAD de Chine et Antidopage Norvège ont accepté d'aider le Kenya au moyen de ressources humaines ou financières. L'équipe de projet de l'AMA, menée par MM. Swigelaar et Koehler, rencontrera les Kényans en janvier pour faire un suivi de la situation. En outre, le président de l'AMA s'est rendu au Qatar une dizaine de jours auparavant afin d'y rencontrer le ministre kényan; celui-ci lui a donné une réponse très positive en s'engageant à développer l'agence et à investir dans le programme antidopage. À ce titre, tout le monde sait que la mise en œuvre d'un programme antidopage approprié exige de l'argent.

Dans son rapport, il fait mention des décisions et travaux supplémentaires réalisés par le Comité exécutif en septembre à Lausanne, notamment l'approbation de la Liste et des projets de recherche proposés par le Comité Santé, médecine et recherche. Son rapport fait également état d'autres décisions importantes prises par le Comité.

Concernant le fonds spécial dédié à la recherche antidopage, il dit que le président du CIO a lancé un appel aux gouvernements pour qu'ils investissent des sommes équivalentes à celles promises par son organisme, soit 10 millions de dollars. Les gouvernements ont répondu à l'appel et les pays suivants se sont engagés à contribuer au fonds (ou l'ont déjà fait) : la Chine (un million de dollars), la Corée (500 000 dollars), l'Arabie saoudite (500 000 dollars), la Turquie (250 000 dollars), la Nouvelle-Zélande (20 000 dollars) et la Côte d'Ivoire (8 200 dollars). L'AMA a reçu les sommes de la Turquie et de la Nouvelle-Zélande, et des sommes partielles de la Corée et de l'Arabie saoudite. Elle attend celles de la Chine incessamment. Le CIO a approuvé l'ensemble de ces sommes et engagements et investira une somme équivalente. En outre, le Comité exécutif a été informé d'engagements en attente ou potentiels de la part du Japon (un million de dollars), du Qatar (un million de dollars, selon une lettre reçue ce matin), de la Russie (720 000 dollars, contribution ventilée sous réserve d'une approbation budgétaire), de la France (150 000 euros), de la Suède (132 454 dollars), du Pérou (10 000 dollars) et des États-Unis (six millions de dollars). Toutes les lettres d'engagement ont été acheminées au CIO aux fins d'approbation et de confirmation d'un investissement équivalent. L'AMA recevra ensuite les sommes et les investira dans les projets de recherche, conformément au processus du Comité Santé, médecine et recherche de l'AMA.

Certains pays se sont aussi engagés à verser des sommes additionnelles au budget de l'AMA en 2015. Impossible pour lui à ce stade de communiquer ces sommes puisqu'elles ont été transmises confidentiellement à l'AMA, mais il est très reconnaissant envers ces pays.

Dans un tout autre ordre d'idées, il dit que le problème de la contamination alimentaire continue de préoccuper l'AMA. Ce dossier a été transmis au groupe d'experts Laboratoires qui en discutera lors de sa prochaine réunion à Montréal. Le groupe évaluera divers points : les substances potentiellement responsables de contamination alimentaire, la possibilité d'ajuster les niveaux de rapport pour ces substances et les moyens permettant de faire la distinction entre les substances ingérées à des fins de dopage et celles ingérées par inadvertance dans des aliments contaminés. Un projet de recherche en cours se penche sur le problème du clenbutérol au Mexique. On espère que les conclusions de cette étude soient porteuses.

Au sujet des ligues majeures, il dit que l'AMA se rendra à New York au cours de la prochaine semaine afin de rencontrer la NFL, la LNH et la Ligue majeure de baseball (MLB). On a remarqué des progrès relativement au Code au sein des différentes ligues, particulièrement au sein du baseball et on espère que la tendance prendra de l'ampleur. Il s'est récemment entretenu avec M. Baumann et avec la FIBA. L'AMA rencontrera la NBA en février dans le cadre de sa réunion conjointe avec la FIBA.

Il poursuit en donnant un compte rendu sur le personnel de l'Agence. La direction a commencé à embaucher du personnel afin de couvrir les nouvelles responsabilités rattachées au Code et aux Standards. Au cours des deux prochaines années, les activités de l'AMA sont axées sur ces priorités, à savoir aider ses signataires à mettre en place et à appliquer efficacement leurs règles. Plusieurs experts viendront appuyer les efforts en ce sens.

Il tient à souligner le 25^e anniversaire de la Convention européenne contre le dopage, célébré à Strasbourg quelques semaines auparavant. Cet événement spécial, auquel l'AMA a assisté, n'est pas mentionné dans son rapport. L'AMA ne serait pas à cette table aujourd'hui si les autorités publiques européennes n'avaient pas décidé, un quart de siècle plus tôt, de s'engager dans la lutte contre le dopage dans le sport.

LE PROFESSEUR ERDENER souhaite dire quelques mots au sujet du fonds de recherche spécial. En tant que représentant du Mouvement olympique, il tient à remercier la direction de l'AMA pour ses efforts à ce titre de même que les autorités publiques pour leur engagement. Il espère que des sommes équivalentes seront versées à l'AMA avant la fin de mars 2016.

LE PROFESSEUR DE ROSE dit qu'il a eu l'occasion de prendre part à la réunion du groupe de travail de l'AMA et du CIO à Rio. Il informe les membres du Conseil de fondation que ce groupe a fait un excellent travail, notamment dans la répartition des tâches entre les trois instances œuvrant en antidopage (l'université, le gouvernement et le Comité organisateur Rio 2016), la supervision des travaux de ces instances, le suivi de la situation du laboratoire et de son accréditation avant les épreuves d'essai. On a demandé au groupe de collaborer efficacement afin de présenter des Jeux olympiques réussis en 2016.

M. ESTANGUET remercie le directeur général pour son rapport exhaustif et fait écho aux propos du professeur Erdener, en remerciant, au nom des sportifs, les gouvernements pour leur engagement d'investir dans ce fonds spécial. Ces sommes aideraient grandement les sportifs et la lutte contre le dopage. Il souhaite faire un commentaire sur une situation troublante qui perdure dans certaines régions du monde. Ce point a également été soulevé à la réunion du Comité des sportifs. On s'est inquiété du fait que certains pays permettaient à des sportifs de s'entraîner sans trop de supervision. Or, il est rassuré de voir que la situation a progressé au Brésil, au Kenya et en Jamaïque. Se faisant insistant, il dit que le Brésil doit accélérer ses progrès afin que le laboratoire obtienne son accréditation dans les mois à venir et amorce ses activités. Un manque d'efficacité durant les Jeux olympiques peut facilement ternir la performance des sportifs. Il espère que l'AMA fera tout le nécessaire pour corriger la situation au Brésil.

M. POUND informe les membres qu'il a une question et deux commentaires. Sa question a trait au rapport du groupe de travail sur l'efficacité (ou l'inefficacité) des programmes de contrôle. Il se demande si la direction peut préparer un rapport sur les

recommandations acceptées et rejetées et les mesures entreprises à ce chapitre. Deuxièmement, il se demande où doivent être traités les cas complexes de dopage du Tribunal arbitral du sport (TAS)? Est-il pertinent de soulever cette question à ce stade ou vaut-il mieux attendre le rapport juridique?

Enfin, concernant le programme sur la conformité en regard de la Convention, il croit comprendre que deux pays ont été sélectionnés et évalués sur une période de deux ans. À ce rythme, cela suppose que chaque pays peut s'attendre à être évalué une fois tous les 100 ans, ce qui ne semble pas refléter l'urgence du problème.

LE PROFESSEUR DVORAK remercie le directeur d'avoir informé les membres au sujet de la contamination alimentaire. Il croit que les représentants des gouvernements devaient se pencher sur cette question préoccupante, plus particulièrement la contamination de la viande aux stéroïdes anabolisants, dans les Amériques. De plus en plus d'informations portent à croire que d'autres pays sont touchés par de telles pratiques illégales et que la contamination peut même s'étendre jusqu'à la population en général. Le problème est préoccupant non seulement sur le plan de l'antidopage, mais aussi de la santé publique. Maintenant, grâce aux contrôles antidopage, on arrive à déceler de nombreuses activités illégales. On a aussi publié des rapports sur le clenbutérol au Mexique. Il félicite l'AMA d'avoir entrepris des recherches en collaboration avec le gouvernement mexicain, mais croit qu'elle doit aussi examiner d'autres pays de même que la contamination de la viande aux stéroïdes anabolisants. Le problème ne se limite pas au Mexique, comme l'a déjà souligné la FIFA.

LE DR KONBAZ dit que les recherches prennent un certain temps et qu'il faut parfois de deux à cinq ans avant d'obtenir des résultats. Il se demande pourquoi le CIO a fixé une date d'échéance pour le fonds. Il croit que les pays seraient plus enclins à utiliser leur propre budget annuellement. Il demande que le processus soit expliqué.

MME BATTAINI-DRAGONI tient à remercier personnellement le président d'avoir pris le temps d'honorer la mémoire de M. George Walker, un très bon collègue qui avait joué un rôle important au moment de la fondation de l'AMA. L'annonce de son décès l'a beaucoup touchée. Elle remercie également le directeur général d'avoir souligné la réunion de Strasbourg commémorant les 25 ans de la Convention contre le dopage. Tous ont apprécié sa présence à ce rassemblement. Un peu plus tard dans la réunion, il sera question des résultats concrets de cette rencontre.

Le troisième point qu'elle souhaite soulever concerne le fonds de recherche. Elle est très heureuse de voir cette initiative du CIO se concrétiser et est d'autant plus ravie de voir tant d'autorités publiques ou de pays de l'AMA investir d'importantes sommes dans ce fonds. Les informations fournies par le directeur général semblent indiquer que ces investissements dépassent les 10 millions de dollars initiaux prévus. Ces investissements dans la recherche sont tout à fait indispensables pour l'AMA et elle est ravie des résultats jusqu'à maintenant.

On lui a demandé de rapporter au Conseil de fondation que le Comité ad hoc européen pour l'Agence mondiale antidopage (CAHAMA) appréciait grandement ces efforts, mais qu'il souhaite ajouter quelques points additionnels afin de faciliter les travaux relatifs au fonds. Le CAHAMA est ravi de savoir qu'il y aurait de plus en plus de recherche antidopage et que l'AMA prendra les rênes de ce projet. Il est toutefois inquiet de la possibilité de chevauchements inutiles et de recherches en double, à éviter à tout prix. Il est donc important que l'AMA prenne les commandes de ce projet puisqu'elle est mieux en mesure de superviser pleinement l'état des projets de recherche.

En outre, elle a des demandes d'explications qui seraient selon elles très utiles pour les États membres. Elle comprend que l'AMA souhaite utiliser le terme « spécial » afin d'accentuer la notion d'innovation. Or, dans le milieu de la recherche, tout est de l'innovation. Elle ne comprend pas non plus le sens du terme « spécial ». En fin de compte, l'important est que l'AMA dispose de beaucoup plus de ressources pour la recherche. Elle veut des précisions sur le terme « spécial ».

Son deuxième point se rapporte au commentaire du dernier intervenant. Compte tenu d'un partenariat efficace visant à accroître les ressources de l'AMA, pourquoi devrait-il y avoir une date d'échéance pour l'engagement financier et une autre pour faire les versements? Elle aime beaucoup l'idée, mais souhaite qu'il y ait plus de résultats dans l'avenir. Elle signale que les États membres n'établissent pas leurs budgets de la même manière que le secteur privé ou le CIO. Ils doivent prévoir les projets, anticiper les dépenses, les situer dans une perspective pluriannuelle, et ainsi de suite. Il serait dommage que ce projet soit compromis en raison d'échéanciers rigides plus difficiles à gérer par certains nouveaux États membres. Ce qui compte par-dessus tout est d'obtenir plus d'argent pour la recherche. Elle croit que l'AMA doit faire preuve de plus de flexibilité. Le rapport du directeur général indique que certains pays ont déjà fait leurs versements complets, alors que d'autres ont fait des versements partiels. Laisse-t-on place à une certaine souplesse afin de permettre au plus grand nombre d'États possible de contribuer au fonds? Elle ne comprend pas parfaitement le processus et demande des précisions.

LE DR STOFILÉ dit qu'il souhaite avoir des précisions sur certains aspects mentionnés par Mme Battaini-Dragoni au sujet du fonds spécial de recherche. Il souhaite que les échanges soient francs. On parle beaucoup de ce fonds spécial, notamment du fait que les contributions des pays doivent être approuvées avant d'être égalées par le CIO. Cela porte à confusion. Lorsque quelqu'un contribue volontairement à un fonds ou à un programme spécial, pourquoi devrait-il attendre qu'un partenaire valide et approuve son don? Ne s'agit-il pas de contributions volontaires? En outre, il croit que les échéanciers ne sont pas très pratiques pour ce type de contributions volontaires. Comme il a déjà été mentionné, les gouvernements réalisent leurs activités en fonction de programmes budgétaires à moyen et long terme. Ils doivent planifier et réaliser ces activités. Tout repose sur la disponibilité des fonds. Le fait que ces contributions sont volontaires rend la planification difficile. Certains pays peuvent contribuer, d'autres non. Certains le font et d'autres envisagent de le faire. Ce n'est pas clair.

Il trouve aussi que la terminologie faisant référence aux « contributions équivalentes des deux parties » est redondante. Il s'agit de contributions volontaires. Au sujet des contributions équivalentes, on dit d'un côté que les sommes investies par les gouvernements doivent égaler celles du CIO, soit 10 millions de dollars, et de l'autre côté, que le CIO doit verser une contribution équivalente à celle des gouvernements. Il arrive mal à comprendre et demande des explications claires au sujet du fonds de recherche. On comprend que les sommes proviennent des autorités publiques et du CIO, mais qui en fait la gestion? Est-ce l'AMA? Le volet de la recherche sera abordé par le Comité Santé, médecine et recherche. L'AMA doit préciser l'aspect des contributions équivalentes et des contributions volontaires.

M. KOLOBKOV dit que les pays européens ont eu l'occasion de discuter de certains points importants avec le directeur général une semaine auparavant à Strasbourg. L'un de ces points était la gestion des travaux du TAS. Il propose, avec l'accord des autres partenaires, le soutien de la Russie dans l'évaluation de la situation actuelle et la proposition de solutions à ce titre.

LE PRÉSIDENT propose que la question du TAS soit abordée plus tard au point des affaires juridiques, laissant ainsi le temps au directeur général de répondre aux questions des membres.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL remercie ceux qui ont transmis leurs félicitations à l'équipe de direction de l'AMA. Ces messages sont appréciés.

Il approuve le commentaire de M. Estanguet sur le Brésil. D'autres pays auraient aussi besoin de soutien concernant leur programme national. Le rapport de M. Koehler fait état de certains d'entre eux. Leur nombre varie car, de temps à autre, des problèmes ponctuels doivent être résolus. Il donne l'assurance à M. Estanguet que l'AMA est pleinement engagée à régler les problèmes au Brésil.

Il dit à M. Pound que la direction de l'AMA peut certainement fournir un autre rapport faisant suite à celui du groupe de travail sur l'efficacité (ou l'inefficacité) des programmes de contrôle. À la fin de l'année précédente, l'AMA a produit un rapport indiquant les secteurs visés par le Code et les Standards internationaux, de même que les commentaires des principaux partenaires en réponse aux recommandations. Pour la prochaine réunion, l'AMA présentera un autre rapport faisant état des mesures entreprises depuis la publication du premier rapport. Il donne l'assurance à M. Pound que l'AMA n'a ignoré aucune des recommandations proposées, mais qu'elle les a traitées de manière un peu différente.

Au sujet de la conformité, il dit que M. Pound a traité de la Convention de même que de la sélection de deux pays par année. Il tient à préciser qu'il était ici question de la Convention de l'Europe et non de la Convention de l'UNESCO. En Europe, une approche de supervision couvre des pays qui – selon le Conseil de l'Europe – méritent une attention particulière. Quelques jours auparavant, l'AMA a reçu une lettre du Conseil de l'Europe lui indiquant comment il pourrait réaliser sa supervision en conjonction avec l'AMA, qui l'en remercie. Un rapport de supervision de la Convention de l'UNESCO sera déposé à la Conférence des parties de l'UNESCO en novembre à Paris. Dans l'intervalle, l'AMA collaborera avec l'UNESCO afin de s'assurer de l'efficacité de ce rapport. Il est persuadé que les gouvernements voient cette mesure d'un bon œil. L'AMA souhaite également travailler de concert avec l'UNESCO afin d'éviter le chevauchement des ressources et de veiller à ce que les gouvernements n'aient pas à rendre leurs rapports plus d'une fois à différentes instances.

Il dit au professeur Dvorak que l'AMA est parfaitement au fait du problème de la contamination alimentaire et qu'elle fait le nécessaire pour que les projets de recherche ciblant ce sujet portent fruits. Il remercie la FIFA pour son engagement dans ce domaine et dit que dès que la direction obtiendra les résultats des recherches, l'AMA pourra s'assurer que les analyses donnent des indications claires sur la prise intentionnelle de substances interdites (dopage) ou la prise d'aliments contaminés (dopage par inadvertance).

Le Dr Konbaz, Mme Battaini-Dragoni et le Dr Stofile ont soulevé la question du fonds de recherche spécial. Il ne peut lui-même se prononcer, mais invite le professeur Erdener à le faire, au nom du CIO. Pour l'heure, il peut simplement dire que l'AMA s'est assurée de transmettre au CIO les engagements annoncés par les différents pays. L'AMA a reçu d'autres engagements au cours des derniers jours, mais n'a toujours pas obtenu de réponse du CIO. Toutefois, il est persuadé que le CIO approuvera ces engagements et s'engagera aussi à verser une contribution équivalente. La date d'échéance pour investir dans le fonds est fixée à la fin de mars 2016. Le CIO a clairement fait savoir qu'il verserait une contrepartie équivalente à toute somme injectée par les gouvernements d'ici la fin de mars 2016. Certains pays ont indiqué que leurs contributions seraient échelonnées sur plusieurs années. Il a rencontré chacun d'eux individuellement afin de s'assurer que les paiements se fassent à temps et tous ont donné une réponse positive. Il est persuadé que les sommes versées par ces pays seront aussi égalées, même si les paiements sont échelonnés. Il invite le professeur Erdener à fournir plus de précisions.

LE PROFESSEUR ERDENER donne des précisions importantes aux membres. D'abord, au sujet du fonds, il dit que le président du CIO a confirmé un engagement de 10 millions de dollars dans la recherche antidopage et espère que les autorités publiques investissent autant dans ce fonds. Cette composante est importante et explique le concept de contributions équivalentes. Le CIO ne veut pas conserver trop longtemps une telle somme dans un compte bancaire avant de verser sa part équivalente. Il souhaite s'en servir pour soutenir les projets de recherche antidopage. Dans tous les cas, les sommes restantes seraient utilisées pour soutenir les projets de recherche antidopage de la Commission médicale du CIO. Autre point important : il y aurait une coordination étroite entre les deux organisations (l'AMA et la Commission médicale du CIO). Le directeur médical du CIO et le directeur Science de l'AMA seraient chargés d'en assurer l'efficacité.

LE PRÉSIDENT remercie les membres pour leurs contributions.

LE DR STOFI note que cette réponse soulève d'autres questions. Le CIO a déclaré qu'il investira 10 millions de dollars dans la recherche de l'AMA, dans l'espoir que les gouvernements en investissent autant. Il se demande si l'investissement du CIO est conditionnel à un investissement équivalent des gouvernements. Si tel est le cas, cela peut poser problème.

LE PROFESSEUR ERDENER dit que cette décision revient à la Commission exécutive du CIO.

LE PRÉSIDENT comprend ces questionnements. L'intention de départ était que les sommes investies par les gouvernements proviennent de sources gouvernementales. Ce point doit être précisé avec le CIO. L'AMA continuera de s'informer.

M. RICCI BITTI dit que l'AMA risque de transformer une simple formalité en affaire politique, ce qui doit être évité. À son avis, ce fonds doit être administré. Les autorités publiques ont soulevé un point intéressant, mais le problème réside dans la sémantique. On doit être au fait des fonds disponibles afin de pouvoir y accéder. Le CIO a parlé d'un investissement de 10 millions de dollars. Si les autorités publiques veulent investir autant, c'est tant mieux, autrement, le CIO administre ces fonds conjointement avec l'AMA. Si les gouvernements versent des sommes équivalentes, celles-ci seront administrées par l'AMA. Il s'agissait d'une formalité et non d'un problème politique. Les autorités publiques sont tout à fait libres d'investir ou non des sommes équivalentes. Personne ne les y oblige.

LE PRÉSIDENT croit que l'intervention de M. Ricci Bitti permet de préciser ce point.

MME BATTAINI-DRAGONI propose à l'AMA de donner la parole au responsable, puisqu'elle suppose que les membres du Conseil de fondation veulent poursuivre cette discussion afin d'en savoir plus. Les explications de M. Ricci Bitti l'ont rassurée et éclairée. Si les conditions sont consignées clairement par écrit, soit. Autrement, il est important de revoir ces conditions parce qu'elles soulèvent nombre de questions de principe, de méthodologie et de gouvernance pour l'AMA. Les gouvernements continueraient de fournir des sommes pourvu qu'elles soient entre les mains de l'AMA – ou de son département Science – et qu'on les tienne informés de leur utilisation.

LE PRÉSIDENT dit qu'il peut très certainement confirmer cette information. Les fonds seraient entièrement versés à l'AMA. Ils sont d'ailleurs conservés dans un compte bancaire distinct à cette fin. Il espère que ces précisions dissipent les inquiétudes des membres.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du directeur général.

– **3.1 Compte rendu de la réunion de Comité exécutif**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que le Comité exécutif a pris trois décisions importantes la veille. D'abord, le Comité a accepté de prolonger d'une année le mandat du président du Comité Finance et Administration. M. Ricci Bitti siégera donc jusqu'au 31 décembre 2016. En septembre, il a été décidé d'élire tous les présidents des groupes d'experts/comités au même moment, soit en septembre 2016.

Le Comité a approuvé le financement de trois projets de recherche en sciences sociales, à hauteur de 169 000 \$.

En outre, le Comité a approuvé l'Annexe 2 du Document technique pour les analyses spécifiques par sport (DTASS). Celle-ci concerne spécifiquement les niveaux minimums d'analyse pour les sports et disciplines paralympiques. Le DTASS en soi a été approuvé en septembre.

On a aussi fait diverses recommandations au Comité. Celles-ci seront soulevées au fil de la réunion.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu de la réunion du Comité exécutif.

4. Opérations/gestion

– 4.1 Désignations du Comité exécutif 2015

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL demande aux membres d'approuver la composition du Comité exécutif 2015 qu'ils ont en main. Cette composition est la suivante : le président (président du Comité exécutif) et le vice-président (vice-président du Comité exécutif). Du Mouvement sportif : le professeur Erdener représentant le CIO, le Dr de Rose représentant l'ACNO, M. Ricci Bitti représentant l'ASOIF, M. Kasper représentant SportAccord et M. Estanguet représentant le Comité des sportifs. Des autorités publiques : M. Lobognon de la Côte d'Ivoire représentant l'Afrique, M. Gottlieb des États-Unis représentant les Amériques, M. Niwa du Japon représentant l'Asie, Mme Widvey de Norvège représentant l'Europe et M. Coleman de Nouvelle-Zélande représentant l'Océanie.

DÉCISION

La composition du Comité exécutif 2015 est approuvée.

– 4.2 Conseil de fondation

4.2.1 Composition 2015

4.2.2 Confirmation de la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres qu'ils sont tenus d'approuver la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses. Il s'agit d'une formalité. Il mentionne l'ajout d'un nouveau membre, le ministre de Chine. Il laisse le président lui adresser quelques mots de bienvenue.

LE PRÉSIDENT précise qu'il y a deux nouveaux membres : M. Agius de la République de Malte et M. Xiao Tian, de Chine.

M. XIAO TIAN dit que le gouvernement chinois appuie le sport propre et le franc jeu. La lutte antidopage est une priorité pour son pays et, au terme de 20 années d'efforts, elle a beaucoup progressé en Chine. En mettant en œuvre le Code 2015, le ministère chinois du Sport préparera bientôt son nouveau code afin de se conformer aux règles antidopage en Chine. La Chine appuie les efforts de l'AMA visant à promouvoir les initiatives antidopage à l'échelle mondiale.

Au sujet du fonds de recherche antidopage du CIO, il dit que la vice-ministre d'État a rencontré M. Reddie à Nanjing lors des Jeux olympiques de la jeunesse et lui a signifié l'appui du gouvernement chinois. La Chine s'est engagée à verser un million de dollars dans ce nouveau fonds de recherche antidopage. La Chine est toujours prête à unir ses efforts à ceux de l'AMA, du CIO et de toute autre organisation internationale afin de renforcer la lutte contre le dopage. Il espère que ces efforts portent fruits, en Chine et partout ailleurs dans le monde. Il espère aussi que l'AMA et ses membres continuent d'appuyer la Chine.

DÉCISION

La composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses est approuvée.

– 4.3 Composition des comités permanents 2015

LE PRÉSIDENT dit qu'il était très encouragé par le nombre de nominations; cette année, l'intérêt était plus marqué que par le passé.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL résume le processus en vertu des Statuts de l'AMA. L'AMA a reçu plusieurs nominations pour chacun des groupes. Il s'est réuni avec le président de l'AMA et les présidents de comités pour finaliser le processus. La composition pour 2015 est présentée aujourd'hui aux membres. La direction a aussi fourni un document indiquant, comme l'exigent les Statuts, la représentation par continent et la représentation en fonction du sexe et, en ce qui concerne les comités (mais non le Comité des sportifs), les nominations faites par les gouvernements et celles faites par les autorités sportives. Les membres peuvent également consulter une liste des pays représentés au sein des groupes de travail, car l'AMA met tout en œuvre pour que le plus grand nombre possible de pays soient représentés. Il demande aux membres de prendre connaissance de ce document informatif. Aucune décision n'est requise.

DÉCISION

Il est pris note de la composition des comités permanents 2015.

– 4.4 Plan stratégique

LE PRÉSIDENT dit que toute organisation sérieuse doit se doter d'un plan stratégique adéquat. L'AMA a produit différents plans stratégiques au fil des ans. On a porté à son attention le fait que l'AMA devrait envisager de mettre à niveau son plan stratégique en vue de l'entrée en vigueur du Code le 1^{er} janvier 2015. Le document est présenté aux membres. On y a apporté un changement mineur à la suite d'une demande de M. Estanguet, au nom des athlètes, souhaitant renforcer le rôle des sportifs dans le cadre du plan stratégique.

4.4.1 Plan stratégique révisé 2015-2019

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que le dernier plan stratégique couvre la période de 2015 à 2019. Le changement proposé - à la page intitulée « Résumé des objectifs stratégiques » - se situe au paragraphe inscrit sous l'objectif 9 « Gouvernance ». Au départ, ce paragraphe se lit comme suit : « Les objectifs stratégiques correspondent aux attentes des partenaires de l'AMA ». On y a ajouté : « (...) ce qui garantit que les sportifs soient adéquatement inclus et engagés dans leur mise en œuvre. » L'AMA demande au Conseil de fondation d'approuver ce plan révisé. La direction a évalué les suggestions dignes d'être incorporées. L'AMA a engagé deux experts indépendants ayant participé à la production du plan précédent et a pris bonne note de leurs recommandations et conseils. L'AMA a également soumis le plan au président qui avait fait ses propres recommandations de changements. L'AMA a simplifié le document et n'a conservé que trois valeurs de base. En outre, on a fait des changements à la mission et à la vision. Après examen, les experts ont donné leur aval. L'AMA le soumet aujourd'hui à l'approbation du Conseil de fondation.

LE PRÉSIDENT dit que ce document est un outil essentiel à l'organisation. Il demande aux membres de l'approuver.

M. PENGILLY a une question sur les objectifs stratégiques. Il se demande si l'AMA a envisagé de créer un objectif stratégique portant sur la réduction du dopage dans le sport, même si, admet-il, cet aspect peut être très difficile à mesurer.

M. SCHNEIDER remercie l'AMA pour ce plan stratégique révisé qui s'arrime parfaitement avec les objectifs de l'AMA et le nouveau Code. Il félicite l'AMA pour son approche proactive.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit à M. Pengilly que la vision pourrait se lire comme suit : « Un monde où tous les sportifs peuvent évoluer dans un environnement sans dopage. » La vision de l'AMA est qu'elle mène un mouvement mondial pour un sport sans dopage

en collaboration avec ses partenaires. Ces deux aspects constituent les fondements du Plan et sont décrits en détail, par objectif. Si on regarde l'ensemble, le Plan couvre l'aspect soulevé par M. Pengilly dans son commentaire.

M. ESTANGUET remercie la direction de l'AMA d'avoir considéré la demande des sportifs et d'avoir modifié le Plan stratégique en conséquence. Il va de soi que l'AMA doit entretenir des rapports harmonieux avec les sportifs propres afin qu'ils se sentent engagés dans cette lutte et qu'ils agissent en bons ambassadeurs du sport sans dopage. Concernant les indicateurs de performance, il croit que l'AMA doit envisager de mobiliser les sportifs davantage et de donner plus de pouvoirs ou de responsabilités au Comité des sportifs.

DÉCISION

Le Plan stratégique révisé 2015-2019 est approuvé.

4.4.2 Indicateurs de performance opérationnels

LE PRÉSIDENT dit que les indicateurs de performance opérationnels seront amendés conformément au Plan stratégique.

DÉCISION

Les indicateurs de performance opérationnels proposés sont approuvés.

5. Sportifs

– 5.1 Rapport de la présidente du Comité des sportifs de l'AMA

LE PRÉSIDENT invite Mme Scott à présenter le rapport du Comité des sportifs.

MME SCOTT dit que la dernière réunion du Comité des sportifs s'est tenue à Incheon, en Corée, les 26 et 27 septembre, dans le cadre des Jeux asiatiques. Les membres du Comité ont pu à cette occasion rencontrer les athlètes en compétition et discuter d'antidopage avec eux, les informer sur les priorités de l'AMA, augmenter la visibilité du Comité des sportifs et échanger avec la communauté sportive dans son ensemble.

Son rapport renferme les principales recommandations du Comité. Celui-ci a demandé à l'AMA de simplifier le programme sur la localisation des sportifs à des manifestations d'envergure. La communauté sportive a souvent soulevé ce point au Comité des sportifs. Mme Bokel a fourni de brèves informations sur un système de GPS allemand, et le Comité a contacté le développeur de même que l'ONAD d'Allemagne pour obtenir plus de détails à ce sujet. Le Comité suit de près ce projet intéressant.

Le sujet des compléments revient souvent sur le tapis aux réunions du Comité. Celui-ci a donc décidé de former un groupe de travail (ou de discussion) externe chargé de se pencher plus attentivement sur l'usage des compléments alimentaires. Les membres souhaitent explorer en détail cette question afin de proposer des solutions.

Le Comité des sportifs s'est aussi penché sur les mesures à prendre. L'une d'elles, résultant de son expérience avec la Commission des athlètes du CIO, est d'amorcer des communications avec tous les groupes de sportifs, y compris les associations de joueurs et les comités de sportifs des FI et des ONAD. L'objectif est de susciter des dialogues entre les représentants de ces groupes, de diffuser de l'information, de sensibiliser aux activités de l'AMA et, bien entendu, de récolter des commentaires et des suggestions. On cherche une réciprocité dans les échanges. Cette initiative est très importante.

Le Comité des sportifs souhaite aussi former un groupe de discussion pour aborder le soutien en matière d'éducation. Le Comité des sportifs est préoccupé par cette question et particulièrement interpellé par la façon de s'engager auprès des jeunes athlètes inexpérimentés.

Le Comité des sportifs a nommé deux de ses membres pour siéger au sein du groupe de consultation sur ADAMS. Le Comité est intéressé à prendre part au développement et à l'amélioration d'ADAMS.

Elle souligne que les membres sont tous très enthousiastes de prendre part à diverses initiatives, surtout à des activités à l'extérieur de comité même. Il est très encourageant, surtout pour une présidente, de voir un large éventail d'athlètes écrire des éditoriaux, prendre part à diverses missions de sensibilisation ou des Observateurs indépendants et surtout transmettre le message antidopage et faire connaître les activités de l'AMA et du Comité des sportifs. Les membres sont ravis et souhaitent maintenir ce dynamisme collectif.

L'un des projets les plus fructueux entrepris par le Comité est la campagne sur les réseaux sociaux *Ask the Athlete*, tenue avant la réunion à Incheon. On a reconnu que les médias sociaux constituent une excellente plateforme pour rejoindre les jeunes athlètes, très actifs sur ces réseaux.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Scott pour son rapport.

M. MUYTERS dit que Mme Scott a pris le temps de féliciter tous les membres du comité. Or, les membres européens croient que Mme Scott mérite aussi des félicitations pour son leadership au sein du Comité des sportifs. Il continuera de lui témoigner son soutien dans le futur.

M. POUND dit que le Globe and Mail a publié un article très intéressant sur la banalisation du dopage. Ce papier, signé Adam van Koeverden, devrait être diffusé parmi les membres du Conseil de fondation.

MME SCOTT présente une courte vidéo illustrant bien l'esprit sportif.

LE PRÉSIDENT dit que si Mme Scott souhaite diffuser l'article mentionné par M. Pound, l'AMA peut se charger de le transmettre aux membres. Après ce visionnement, le Conseil peut constater tous les efforts déployés par l'équipe de sensibilisation à des événements multisports. L'équipe travaille très fort.

DÉCISION

Il est pris note du rapport de la présidente du Comité des sportifs de l'AMA.

6. Finance

– 6.1 Rapport du président du Comité Finance et Administration

M. RICCI BITTI souhaite faire quelques commentaires. Le Mouvement sportif apprécie beaucoup la générosité des gouvernements suite à l'invitation du CIO d'investir dans son fonds de recherche. Il tient à le souligner. Cela étant dit, il croit que les membres devraient faire preuve de plus de créativité et mettre sur pied d'autres fonds spéciaux pour soutenir l'antidopage. Il encourage donc les dirigeants et responsables à être créatifs, parce que les fonds spéciaux sont très prometteurs.

Le dossier des membres contient le procès-verbal de la réunion du Comité Finance et Administration tenue à Londres, en juillet. Il ne mentionne que trois points : tous les membres de ce comité étaient présents à la réunion; le document de contrôle interne des auditeurs a été très positif, témoignant de la saine gestion de l'AMA et enfin, le Comité a discuté du budget et des contributions à l'AMA. Il abordera ce dernier point un peu plus tard.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité Finance et Administration.

– 6.2 Contributions des gouvernements et du CIO

M. RICCI BITTI informe les membres que les nouvelles à ce titre ne sont pas très bonnes. À ce jour, l'AMA a reçu 96,67 % de ses contributions, soit 2 % de moins qu'un an plus tôt à pareille date (98,77 %). Les contributions de l'Afrique et de l'Amérique centrale accusent un léger retard. Il espère que les sommes dues seront versées d'ici la fin de l'année.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les contributions des gouvernements et du CIO.

– 6.3 Comptes trimestriels 2014 (troisième trimestre)

M. RICCI BITTI dit que l'AMA respecte intégralement le budget. Les prévisions pour la fin de l'année sont conformes au budget; il n'y a aucune préoccupation particulière.

DÉCISION

Il est pris note des comptes trimestriels 2014 (troisième trimestre).

– 6.4 Projet de budget 2015

M. RICCI BITTI dit que le Comité a longuement discuté du budget et s'est entendu sur la recommandation décrite au Scénario 1 dans le dossier des membres. On propose une hausse de 3 % du budget de l'AMA, et le paiement par les partenaires des frais de déplacement aux réunions de l'AMA. Il est également recommandé de revoir ce volet ultérieurement. Il invite les membres à se prononcer ou à lui adresser leurs questions à ce sujet.

L'AMA demande aux membres d'approuver le Scénario 1, à savoir une hausse de 3 % au budget de l'AMA. Il rappelle les deux grandes priorités de l'Agence pour les deux prochaines années : la première étant le développement du nouveau système ADAMS dont le budget est de 1,6 million de dollars par année, et la deuxième étant la mise en œuvre du Code 2015. Ce volet implique l'embauche de nouveau personnel, à un coût très élevé. Le budget consacré au Code s'élève à environ deux millions de dollars. Ces deux postes de dépenses sont importants, mais l'AMA doit les prioriser pour le bien du programme et l'efficacité de l'Agence. Le Comité a établi un montant limite pour la déplétion des réserves et le scénario 1 comprend une règle recommandée par la direction, à savoir que la déplétion des fonds non attribués ne doit pas dépasser 500 000 dollars. Le budget en fait état. L'AMA peut puiser dans ses réserves et ne pas utiliser plus de 500 000 dollars. En somme, il faut tenir compte des deux priorités de l'AMA et de la déplétion des réserves, limitée à 500 000 dollars.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils ont des questions au sujet du projet de budget.

M. MUYTERS dit que l'Europe reconnaît le besoin de faire des efforts concertés visant à accroître l'efficacité de l'organisation. L'Europe continue d'appuyer un budget équilibré et une bonne gestion de la réserve de fonds non attribués. L'Europe pouvait envisager le premier scénario, mais savait que cela représentait des efforts importants pour de nombreux pays, surtout compte tenu du climat économique actuel. Il a pris connaissance du rapport du Comité Finance et Administration faisant état des besoins temporaires rattachés au développement du nouveau système ADAMS et à la mise en œuvre du Code 2015, qui se chiffrent respectivement à 3,4 millions de dollars et 2,04 millions de dollars. Cependant, la hausse de 3 % n'est pas temporaire. Ainsi, il propose un exercice de prévisions budgétaires pluriannuelles – couvrant trois ou quatre ans – et de réévaluer l'option des frais de déplacement. En somme, l'Europe peut envisager le scénario 1, mais demande un budget pluriannuel dans l'avenir.

LE PROFESSEUR ERDENER se prononce au nom du Mouvement olympique afin d'appuyer la hausse de 3 % du budget de 2015 et la prise en charge par les membres de leurs frais de déplacement aux réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation de l'AMA.

LE DR STOFILÉ dit que les autorités publiques du Comité exécutif et du Conseil de fondation appuient la hausse de 3 %.

M. RICCI BITTI dit qu'il ne voit aucune objection à planifier un budget pluriannuel. Le Comité Finance et Administration fait déjà un tel exercice à l'interne sur une base informelle; il n'y a aucune objection à planifier sur deux ou trois ans. L'atteinte d'un budget équilibré est, selon lui, très difficile au vu des dépenses qui s'annoncent. En guise de compromis, il propose de présenter un budget pour l'année et un budget prévisionnel pour les deux années suivantes.

MME BATTAINI-DRAGONI dit que le point de la prévisibilité a été soulevé en matinée à la réunion des autorités publiques. Il a été question de prévisibilité des dépenses et d'organisation dans un but de répondre aux nouveaux besoins relatifs au Code et à ADAMS. Pour ce faire, ce type de prévisions budgétaires à moyen terme est nécessaire pour donner des consignes claires aux États membres, pour que ceux-ci puissent anticiper les besoins de l'AMA et budgéter en conséquence. Elle se permet d'insister sur l'importance d'un tel exercice. Un budget prévisionnel est essentiel (à moins que, notamment, des contributions volontaires soient faites pour la mise en œuvre du Code et le développement d'ADAMS). Elle espère que son message sera compris.

Au nom de M. Ricci Bitti, du Comité Finance et Administration et du Comité exécutif, qui l'a approuvé le jour précédent, LE PRÉSIDENT informe les membres que le budget de 2015 leur a été présenté et que l'adoption du premier scénario a été proposée.

Il félicite M. Ricci Bitti pour son excellent travail.

DÉCISION

Le projet de budget 2015 est approuvé.

– **6.5 Confirmation des auditeurs pour 2015**

M. RICCI BITTI demande aux membres de confirmer la reconduction du mandat de la firme PricewaterhouseCoopers au titre d'auditeurs.

LE PRÉSIDENT félicite à nouveau M. Ricci Bitti.

DÉCISION

La décision de reconduire le mandat des auditeurs pour 2015 est confirmée.

7. Éducation

– **7.1 Rapport du président du Comité Éducation**

LE PRÉSIDENT invite M. Moses, président du Comité Éducation, à présenter son rapport.

M. MOSES dit que le volet de l'éducation est l'un des points positifs d'échange entre l'AMA, les instances de contrôle et les sportifs. Comme l'a mentionné Mme Scott, le Comité Éducation a réussi à forger des liens avec les athlètes et à les informer de la mission de l'Agence, ce qui est très important. On compte trois situations où les sportifs ont été en contact avec les opérations de l'AMA : l'éducation, les prélèvements d'urine et, malheureusement, devant un comité décisionnaire en cas de contrôle positif. Il est important d'adopter des mesures positives pour éduquer les sportifs et c'est l'intention du Comité Éducation.

La prévention est l'un des outils les plus puissants dans la lutte contre le dopage dans le sport. Il est aussi important de respecter le Code 2015, lequel renforce les volets de

prévention et d'éducation. Il est donc heureux de constater que l'AMA a bien rempli son rôle de leader en matière d'éducation et de prévention. Toutefois, ce rôle de leadership n'est possible qu'à l'aide du soutien et de l'engagement de tous les partenaires.

À la réunion du Comité exécutif de mai, il a fourni un compte rendu détaillé de la réunion du Comité Éducation tenue en avril 2014. Il a été convenu que le Comité Éducation et le Comité des sportifs poursuivent leur collaboration dans la lutte antidopage et partagent leurs idées à ce chapitre.

Il dit que M. Koehler est désormais responsable d'orchestrer la supervision de toutes les ONAD. Celui-ci est un point de contact clé pour les athlètes. Il se réjouit de voir M. Koehler travailler de concert avec les ONAD et le Comité des sportifs. Ses idées sur l'éducation et la sensibilisation sont toujours très pertinentes.

M. Sandford a aussi pris part à la réunion de mai. Des représentants du Comité Éducation ont assisté à la réunion du Comité des sportifs de l'AMA tenue en septembre à Incheon, en Corée. Il est très satisfait des travaux du département Éducation, qui continue de collaborer avec les différents partenaires afin de créer des outils et du matériel d'éducation pertinents, et de distribuer ces ressources un peu partout.

Avec l'entrée en vigueur du Code 2015, il était très important pour les partenaires de l'AMA d'utiliser les ressources à leur disposition, notamment les Lignes directrices et les programmes d'éducation et de prévention du dopage. Ces outils sont prioritaires. M. Koehler et toute son équipe du département Éducation font un travail remarquable.

M. AGIUS dit qu'il est ravi, voire honoré, de prendre part pour la première fois à la réunion du Conseil de fondation. Au nom des représentants européens du Comité exécutif et du Conseil de fondation, il tient à remercier le directeur général de l'AMA pour sa participation active à la Convention européenne contre le dopage dont le 25^e anniversaire a été commémoré à Strasbourg quelques semaines auparavant. Il salue le fait que ce dernier a souligné l'importance de développer davantage de programmes de prévention et d'éducation fondés sur les valeurs pour protéger les sportifs propres. Il se réjouit de remplir ses nouvelles fonctions en tant que membre du Conseil de fondation.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité Éducation.

– 7.2 Éducation

M. KOEHLER fournit aux membres un compte rendu sur les ressources au sein de l'Agence et sur les moyens envisagés par le Comité afin d'appuyer les volets éducation et prévention du Code révisé. Nombre de questions ont été soulevées au sujet de la prévention et d'une éducation fondée sur les valeurs. Le département a tenté de mettre de l'avant ces aspects dans ses lignes directrices. Il tient à remercier le Conseil de l'Europe et les partenaires pour leurs commentaires détaillés au sujet des lignes directrices. Leur apport est apprécié. Ces lignes directrices constituent l'une des mesures adoptées en soutien au Code 2015, mais se veulent, par-dessus tout, une ressource permettant de planifier et de créer un programme d'éducation complet.

La veille, le Comité a approuvé un projet de recherche ciblée visant à mettre en œuvre le sondage uniformisé. Devant être achevé en mars 2015, ce sondage standard permet d'évaluer les valeurs, les opinions et les comportements des sportifs, des entraîneurs et de l'entourage. Il veut encourager et aider toutes les ONAD et FI à mettre en place ce sondage pour nombre de raisons. Il peut aider les diverses organisations à personnaliser leur programme d'éducation et permet de faire des comparaisons pertinentes entre les pays ou entre les régions et d'obtenir un portrait global de la situation de l'antidopage et de la performance de l'AMA en matière d'éducation antidopage.

Il ajoute que l'AMA dispose d'une série de mallettes éducatives. Le Comité Éducation juge important de promouvoir ces outils et de les partager avec ses partenaires.

L'un des secteurs de collaboration importants du département est le partenariat pour l'Éducation, réunissant l'AMA, l'UNESCO, le CIO, le Comité international paralympique (CIP), le Comité international du Fair-Play et le Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport. Leurs efforts conjoints ont permis d'élaborer une trousse pour les enseignants qui aborde l'antidopage, mais traite aussi des valeurs et des choix judicieux et donne des exemples liés au sport.

Concernant les ressources pour soutenir le Code 2015, il dit que les partenaires peuvent accéder gratuitement à toutes les ressources de l'AMA. Parmi celles-ci, le Quiz Franc Jeu – ciblant les jeunes – et le Défi Franc Jeu, tous deux enrichis cette année; le Quiz antidopage pour les sportifs d'élite et le programme ALPHA - conçu pour les sportifs d'élite et basé sur des recherches des sept dernières années. Ce programme poursuit une approche exhaustive. Au lieu de durer une heure ou dix minutes, ce cours de deux heures et 15 minutes s'étend sur six semaines; quand ils ont terminé une phase, les sportifs réfléchissent aux sujets abordés. On y a intégré l'information que les sportifs doivent connaître aussi bien pour les procédures de contrôles antidopage que pour celles de gestion des résultats. Surtout, le ton adopté vise le renforcement positif plutôt que négatif; il est question de raisonnement éthique et des outils pour rester propre ainsi que des pressions que subissent les sportifs dans la vie courante et celles qui les amènent à vouloir se doper. Il répète que ce programme – en cours de traduction – est accessible pour tous.

L'AMA a également développé un outil pour les entraîneurs. Suite à une recommandation l'année dernière, l'AMA compte mettre à jour et améliorer son outil Entraîneurs Franc Jeu en 2015 et le rendre accessible sur tablettes et téléphones intelligents. L'AMA a aussi créé une nouvelle ressource en ligne pour les médecins basé sur la mallette des médecins. L'outil est déjà prêt, mais le département en a reporté le lancement, parce que le CIO et le CIP ont proposé, après discussions, de contribuer à ce projet. Ils comptent y ajouter un module consacré aux Jeux afin d'aider les médecins qui prennent part à ce type d'événement. À ce titre, les médecins pourraient suivre le cours en ligne. Cet outil couvre tous les aspects touchant de près les médecins au quotidien et en mission à des Jeux. On prévoit lancer l'outil en mars, dès que le CIO et le CIP auront soumis leurs éléments. Il souligne que la collaboration avec ces deux instances a été très fructueuse.

En outre, le département a fait avancer le projet avec les universités. L'AMA propose un cours universitaire sur le site learninghub. Ce cours fait l'objet d'un projet pilote dans dix pays. L'AMA reçoit les commentaires des universités au sujet du cours et de la façon dont il répond à leurs besoins. On espère lancer officiellement le projet d'ici la fin de la prochaine année, en partenariat avec la Fédération internationale du sport universitaire (FISU) et le Comité organisateur des Jeux mondiaux universitaires de Gwangju, en Corée.

Enfin, il dit que le département Éducation a prévu des outils pour les sportifs, les entraîneurs et les médecins, mais souhaite également soutenir ses partenaires. On sent la nécessité d'aider et d'outiller les administrateurs antidopage, notamment. Ainsi, l'AMA collabore avec SportAccord et l'INADO afin de développer un outil d'apprentissage en ligne s'adressant à ceux qui œuvrent au quotidien dans les domaines suivants : contrôles, gestion des résultats, AUT, éducation, enquêtes, communications, ADAMS, protection des données et d'autres sphères particulières. On souhaite que cette ressource soit accessible en quelques clics. L'antidopage est une sphère complexe et l'AMA tient à guider ses partenaires du mieux qu'elle peut. Le contenu est en cours de développement et l'outil sera vraisemblablement prêt à la fin de 2015.

Il mentionne deux projets en cours de développement. L'un d'eux appelé Sport for Tomorrow est réalisé en collaboration avec le Japon. Le gouvernement japonais a approché l'AMA et a envoyé un de ses représentants à l'Agence récemment. Le président de l'AMA correspond régulièrement avec le Japon pour discuter de ce projet. Le partenariat AMA-Japon se ferait dans quatre secteurs : recherche en sciences sociales,

développement des capacités, éducation et soutien au développement des programmes antidopage.

En conclusion, il parle des activités que le département planifie, à commencer par un symposium sur l'éducation, en octobre 2015. L'événement serait organisé conjointement par l'AMA et le CCES et aborderait deux aspects : d'abord, la recherche et son rôle de soutien à l'éducation, ensuite l'utilisation de ces recherches dans la mise en place de programmes d'éducation efficaces, mais aussi instructifs pour les sportifs, les entraîneurs et l'entourage.

LE PROFESSEUR ERDENER félicite le Comité Éducation pour son excellent travail. Ces activités sont essentielles au sport propre. Le Mouvement olympique soutient les activités du Comité Éducation, particulièrement le programme de bourses de recherche.

MME SCOTT s'excuse auprès de M. Estanguet, qui avait tenté de lui rappeler de parler d'un point digne de mention. Le Comité des sportifs a pris part à un projet d'éducation important cette année. Il s'agit du Guide de référence sur le Code pour les sportifs, dont les membres ont copie. Ce guide est ni plus ni moins qu'une version simplifiée du Code 2015. Il fournit aussi des informations sur l'éducation et les droits et responsabilités des sportifs. Elle a omis d'en parler plus tôt et s'en excuse. Ce Guide est aussi disponible en ligne.

LE PRÉSIDENT félicite Mme Scott pour ce projet.

Il constate que le département et le Comité Éducation ont été très actifs dans les derniers mois et il appuie leurs initiatives. Il félicite Messieurs Koehler et Moses et les encourage à poursuivre leur bon travail.

DÉCISION

Il est pris note du rapport Éducation.

8. Santé, médecine et recherche

– 8.1 Rapport du président du Comité Santé, médecine et recherche

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST dit que son rapport détaillé figure dans le dossier des membres. Il espère que ceux-ci en ont pris connaissance. Le Comité Santé, médecine et recherche a rempli sa responsabilité annuelle concernant la Liste des substances et méthodes interdites et le financement des projets de recherche scientifique. Ces tâches ont été accomplies dûment afin que le Comité exécutif puisse les approuver avant le 1^{er} octobre. Ainsi, la Liste et les projets de recherche ont été approuvés à la réunion du Comité exécutif de septembre.

À la fin octobre, à Istanbul, s'est tenu le premier Symposium sur les enquêtes et le partage de l'information. L'objectif était de renforcer la lutte contre le dopage dans le sport. Des organismes d'enquête tels qu'Interpol étaient présents, ainsi que l'OMD et d'autres organisations internationales concernées ayant des pouvoirs d'enquête ou étant responsables de partage de l'information. La rencontre de deux jours a donné lieu à des discussions très fructueuses, ce qui témoigne de l'importance pour les autorités, notamment l'AMA, d'être en mesure de partager l'information pour lutter plus efficacement contre le dopage dans le sport. Un représentant d'Interpol a fourni des informations sur les types d'individus impliqués dans le trafic de substances dopantes. Il a remercié ses amis turcs et le professeur Erdener en particulier pour leur accueil à Istanbul. Les membres pourront prendre connaissance de la Déclaration d'Istanbul sur le site Web de l'AMA sous peu. Les gens réalisent de plus en plus que le dopage touche non seulement le sport, mais aussi la santé publique. Ce constat incite les autorités à réagir et à participer à de tels événements.

À la suite de la Conférence réussie de Paris en 2012, l'AMA a décidé de récidiver en organisant à Tokyo le 28 janvier un deuxième événement du genre consacré à l'industrie pharmaceutique et à l'antidopage, avec l'appui de l'Agence antidopage du Japon et du ministère, qu'il remercie. L'AMA souhaite collaborer étroitement avec l'industrie

pharmaceutique afin d'identifier les médicaments en développement présentant des risques d'usage impropre ou de dopage dans le sport.

Une fois tous les quatre ans, l'AMA organise un Symposium sur les AUT. La dernière édition a eu lieu récemment à Paris. Un tel rassemblement est important compte tenu de la nature complexe des AUT. On doit diffuser des informations visant à améliorer et à harmoniser le processus des AUT, faire appel à de nombreux experts, expliquer les responsabilités des ONAD et des OAD, et ainsi de suite. À chaque édition, il faut tout recommencer et informer à nouveau tous ceux qui ne sont pas familiers avec le processus. L'objectif : saisir l'importance d'harmoniser le processus des AUT et comprendre pleinement le SIAUT. Ce document est en cours de révision afin de s'aligner avec le Code mondial antidopage 2015.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité Santé, médecine et recherche.

– 8.2 Science

LE DR RABIN dit que son rapport est très complet, mais qu'il tient à soulever quelques points dignes d'intérêt. Le premier : la Liste des substances et méthodes interdites. En 2014, une situation exceptionnelle a nécessité des modifications à la Liste en vigueur. En effet, on a dû apporter des précisions sur les activateurs de facteurs inductibles par l'hypoxie (HIF), notamment le xénon, l'argon et d'autres gaz rares ou certaines substances pouvant activer l'oxygénation du sang (dopage sanguin). L'AMA surveille de très près cette situation et collabore avec l'industrie pharmaceutique à ce titre.

Il a donc fallu amender la Liste en cours d'année 2014. En 2015, comme à l'habitude, la Liste a été révisée et préparée par le groupe d'experts Liste, puis revue par le Comité Santé, médecine et recherche et enfin approuvée par le Comité exécutif à sa réunion de septembre. La Liste entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Il dit que l'AMA a reçu un nombre record de 116 projets de recherche dans le cadre de son processus d'appel d'offres habituel, ce qui a nécessité beaucoup de travail et un plus grand nombre de réviseurs indépendants. La tâche a été accrue pour le panel de révision et le Comité Santé, médecine et recherche. Il a été convenu d'ajouter une étape additionnelle au processus afin de permettre aux experts de filtrer et de rejeter certains projets moins pertinents ou prioritaires pour l'AMA. Au terme du processus habituel auquel participent les réviseurs indépendants, le panel de révision et le Comité Santé, médecine et recherche, les projets retenus ont été soumis à l'approbation du Comité exécutif en septembre.

Il dit que l'AMA continue de tisser des liens avec de grandes sociétés pharmaceutiques à l'échelle mondiale. Les 15 plus importantes sont vraisemblablement au fait des travaux de l'AMA et échangent avec elle sur une base régulière. Celles-ci tentent d'identifier les médicaments en développement présentant des risques de dopage. La forte crédibilité de l'AMA auprès de ces sociétés est désormais indiscutable et il s'en réjouit. Nombre d'entre elles sont très proactives, mènent leurs recherches et consultent l'AMA pour son expertise.

Le département Science sollicite activement la participation des associations de sociétés pharmaceutiques et des agences de médicaments. L'AMA souhaite que les agences de médicaments s'engagent, plus précisément lors du stade final d'homologation des nouveaux médicaments, afin d'assurer qu'aucun n'échappe à la vigilance du processus ou que les sociétés qui ne connaissent pas les travaux de l'AMA à ce chapitre en soient informées lors des stades avancés de développement, ce qui leur permettra d'ajuster le tir avant la mise en marché des médicaments. C'est un pas positif dans la bonne direction.

Enfin, il dit que le site d'inscription à la Conférence de Tokyo a été lancé vendredi. L'AMA finalise le programme et les invitations aux participants. Il est persuadé que cet événement important donnera un nouvel élan aux relations entre l'AMA et l'industrie pharmaceutique.

LE PRÉSIDENT dit que le rapport de dix pages fournit des informations très détaillées sur les activités du département Science.

DÉCISION

Il est pris note du rapport Science.

– **8.3 Médical**

LE DR VERNEC informe les membres que son rapport médical complet se trouve dans leurs dossiers. Il n'a aucune information additionnelle à rajouter et invite les membres à lui poser toutes les questions voulues à ce sujet.

DÉCISION

Il est pris note du rapport médical.

– **8.4 Passeport biologique de l'Athlète (PBA)**

LE DR VERNEC souhaite faire un bref compte-rendu sur le programme du Passeport biologique de l'Athlète.

À l'heure actuelle, on compte 49 organisations antidopage ayant mis en place le module hématologique du PBA. Depuis 2010, il y a eu 59 violations directes des règles antidopage commises par huit différentes OAD. Le PBA vise principalement des contrôles ciblés, ce qui donne lieu à de nombreux résultats d'analyse anormaux. Les principes et processus du module hématologique s'appliquent aussi au module stéroïdien, lancé en janvier 2015, à la seule différence que tous les tests d'urine sont automatiquement intégrés au module stéroïdien pourvu que les formulaires de contrôle du dopage soient entrés dans ADAMS. Le modèle adaptatif utilise des valeurs de référence passées – plutôt que des valeurs de la population générale fondées sur un ratio T/E de 4 :1 utilisé dans la lutte antidopage pendant deux décennies. On multiplie ainsi les chances de pincer les tricheurs. Il donne l'exemple récent d'un athlète ayant un ratio T/E normal de 0,5 qui est subitement passé à un ratio de 2,2, bien en deçà du ratio de 4:1. Le modèle adaptatif (l'algorithme utilisé dans ADAMS) a permis de relever une donnée atypique selon le passeport et a automatiquement déclenché une notification SMRI au laboratoire, qui a confirmé l'utilisation d'un stéroïde exogène menant à une sanction pour le sportif. Cela n'aurait pas été possible avant 2014. Comme le modèle a été mis en œuvre cette année, il est encore trop tôt pour fournir des données significatives, mais la tendance est à la baisse des échantillons SMRI effectués en 2014 par rapport à 2013, tandis que le pourcentage d'échantillons SMRI confirmés a augmenté.

Dans un contexte de priorisation des coûts, l'efficacité est d'autant plus importante. Il tient à réitérer un point de la plus haute importance : même si les laboratoires entrent systématiquement leurs données dans ADAMS, le logiciel modèle adaptatif ne peut faire correspondre les résultats et générer de profils longitudinaux que si les OAD entrent les informations des formulaires de contrôle du dopage. Plusieurs départements de l'AMA s'affairent à encourager les OAD à agir en ce sens. Chaque athlète est associé à une OAD tutelle responsable du passeport qui peut partager les données du passeport du sportif avec d'autres OAD, grâce à des ententes de réciprocité. De telles mesures sont essentielles afin de garantir la protection et la confidentialité des données, et d'assurer l'imputabilité des OAD. L'AMA poursuit ses efforts afin d'améliorer ce processus. Les commentaires des partenaires l'orientent à ce chapitre.

Il dit que des améliorations seront apportées à ADAMS ainsi qu'aux lignes directrices et documents techniques. Il compte se rendre à Lausanne dans deux jours afin de discuter de questions d'ordre pratique et opérationnel avec un groupe de partenaires, l'objectif étant l'amélioration continue du PBA.

Il précise que le module stéroïdien renforce l'efficacité du processus antidopage en dirigeant, de façon automatique et « intelligente », les échantillons vers des analyses de confirmation. Il favorise la mise en place de programmes stratégiques axés sur les sportifs aux profils suspects et permet d'éviter les contrôles ou les suivis non pertinents ou requis. Les équipes de l'AMA chargées du PBA – localisées à Montréal et à Lausanne – poursuivront leur collaboration avec les OAD, les unités de gestion du PBA et les laboratoires afin de faire progresser ce programme important.

LE PRÉSIDENT note que des progrès importants ont été réalisés au chapitre du PBA.

M. PENGILLY dit que le module stéroïdien semble évoluer dans la bonne voie. On a soulevé l'importance d'entrer dans ADAMS les informations du formulaire de contrôle du dopage. L'AMA a-t-elle une idée du nombre – en pourcentage – de formulaires effectivement entrés dans ADAMS?

MME FOURNEYRON dit que son ami et collègue, le professeur Arne Ljungqvist, vient, quelques instants à peine auparavant, de présenter son dernier rapport du Comité Santé, médecine et recherche, qu'il a présidé pendant 15 ans. À la réunion du Comité exécutif de septembre, à Lausanne, les membres lui ont confié le mandat de présidente de ce comité. Elle est très honorée d'endosser ce rôle, après deux années passées comme représentante du Conseil de l'Europe au sein du Comité exécutif. C'est un honneur, mais aussi une immense responsabilité de succéder à un homme aussi qualifié, dévoué et éminent que le professeur Ljungqvist. Il est l'un des fondateurs de l'AMA et y a joué un rôle fondamental depuis ses débuts. Sa détermination, son dévouement, ses compétences scientifiques, ses grandes qualités humaines et son pouvoir de conviction en font un véritable modèle pour tous ses pairs. Elle tient à remercier chaleureusement le professeur Ljungqvist pour son soutien des dernières semaines. Il lui a fourni de précieux conseils sur ses nouvelles fonctions et l'a encouragée à poursuivre sa mission de protéger les sportifs propres. Elle marchera sur ses traces avec fierté. Elle se réjouit de travailler étroitement avec le personnel de l'AMA et plus particulièrement avec les départements Médical et Science.

LE PROFESSEUR DVORAK souhaite parler du Passeport biologique de l'Athlète. Comme chacun le sait, la Coupe du Monde de la FIFA a eu lieu cette année au Brésil. La FIFA a profité de l'occasion pour tester l'efficacité du PBA. Elle possède une base de données unique et a contrôlé chacun des 736 joueurs prenant part à la Coupe. On a réalisé des tests d'urine et de sang auprès des joueurs avant et pendant la compétition. La FIFA possède les données pour les modules hématologique et stéroïdien. Il a déjà déclaré que la FIFA souhaitait tester la faisabilité et les résultats; celle-ci a donc conçu une base de données simple renfermant les informations de 1324 joueurs de 55 nationalités et de 370 clubs, provenant de partout, mais principalement d'Europe. Avant et pendant l'événement, six sportifs ont été contrôlés cinq fois, 41 ont été contrôlés quatre fois, 102 ont été contrôlés trois fois et près de 300 ont été contrôlés deux fois. Cette façon de faire est porteuse. À ce jour, tous les profils sanguins et stéroïdiens ont été normaux. Il s'agit d'une excellente nouvelle pour le football. Toutefois, la FIFA poursuit ses efforts et relie sa base à celle de la Ligue des Champions de l'UEFA en plus d'y inclure les données de différentes confédérations et compétitions nationales. La base s'étoffe exponentiellement grâce aux quelque 30 000 prélèvements réalisés dans le football chaque année.

En outre, la FIFA est parvenue à la conclusion que le système ADAMS est l'outil à adopter pour l'avenir afin de faciliter grandement la gestion des données. Elle ne peut pas gérer les programmes individuellement, car la tâche administrative est trop lourde. La FIFA tente de clarifier toutes les questions juridiques ou de confidentialité, entre autres, et espère que ce dossier avance.

En conclusion, il dit qu'il appuiera l'orientation proposée. L'expérience menée lors de la Coupe du Monde a été concluante et tous les joueurs sans exception, même les plus grands comme Cristiano Ronaldo, Neymar et Messi, ont appuyé l'initiative. Les informations fournies par les D^{rs} Verneq et Rabin fournissent un cadre rationnel pour

créer des programmes ciblés fondés sur des preuves lorsque les profils sanguins ou stéroïdiens des sportifs de groupes cibles présentent des irrégularités. Il remercie le personnel de l'AMA et répète que la FIFA appuiera le développement du PBA, plus particulièrement dans ADAMS.

LE PRÉSIDENT apprécie ce qu'il a entendu sur ADAMS.

LE DR VERNEC dit à M. Pengilly que l'AMA scrute chacune des OAD afin de vérifier comment celles-ci mettent en place le PBA, mais aussi comment elles traitent les formulaires de contrôle du dopage (FCD). Pour répondre plus précisément à sa question, il dit qu'un nombre significatif de FCD n'ont pas été remis. Les ONAD s'acquittent moins bien de cette tâche que les FI, qui s'en tirent mieux à ce titre. Certaines ONAD utilisent des systèmes autres qu'ADAMS. On ne peut donc pas recenser leurs FCD. L'AMA a découvert qu'un très grand nombre d'OAD n'ont pas remis l'ensemble de leurs FCD, peut-être parce que cette tâche entraîne une charge administrative accrue. L'AMA a remarqué des progrès au cours des derniers mois et en espère davantage en 2015.

Il remercie le professeur Dvorak pour ses commentaires qu'il trouve toujours pertinents. Il apprécie également ses travaux à la FIFA. Il tient à préciser un point important. Avant qu'un passeport – ou tout programme de profilage longitudinal – ne soit pleinement efficace, il faut récolter des données de toutes les sources et toutes les autorités de contrôle possible. Pour ce faire, une pleine collaboration est requise. Ainsi, en tant qu'autorité régissant le football, la FIFA doit travailler de concert avec ses fédérations régionales (par exemple l'UEFA), obtenir les données de contrôles provenant des ONAD et être en mesure de les examiner en collaboration avec les partenaires. Certaines de ces informations risquent d'être fort intéressantes dans les mois à venir. Il remercie ainsi la FIFA pour son soutien et ses efforts à ce chapitre.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST remercie Mme Fourneyron pour ses paroles bienveillantes. Ce nouveau mandat est très intéressant. Il explique en détail l'impact que pouvaient avoir les avancées scientifiques et parle plus précisément de SMRI. Cette méthode sophistiquée nécessite des équipements très coûteux et du personnel hautement qualifié. Plus le PBA progresse, moins les analyses par SMRI seront nécessaires, générant ainsi des économies substantielles. Or, l'AMA a décidé de rendre obligatoire la méthode par SMRI dans tous les laboratoires. Dans le contexte, un nombre croissant de laboratoires réaliseront de moins en moins d'analyses par SMRI. Ainsi, ils auront du mal à maintenir le niveau de compétence leur permettant de fournir des résultats fiables. Il recommande donc à l'AMA de revoir cette composante obligatoire afin d'éviter les écarts. Les progrès scientifiques peuvent donner lieu à de telles situations, qui sont certes plus économiques, mais qui demandent un ajustement adéquat des règles. C'est son dernier commentaire d'un point de vue scientifique.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur le Passeport biologique de l'Athlète.

9. Affaires juridiques

– 9.1 Rapport sur les Affaires juridiques

M. NIGGLI souhaite soulever quelques points dignes d'intérêt dans son rapport, à commencer par la deuxième section concernant des décisions rendues par certaines FN, une situation devenue de plus en plus problématique. En vertu du Code 2015, dont l'entrée en vigueur est imminente, tous doivent remplir leurs obligations et l'AMA doit s'en assurer. La situation soulevée concerne davantage les ONAD que les FI. Il dit que l'AMA a vu de nombreux cas où la délégation aux FN des responsabilités de gestion des résultats s'est avérée problématique. Ces cas ont donné lieu à des décisions non conformes au Code, des décisions que l'AMA a dû porter en appel devant le TAS parce que les organisations qui ont délégué les responsabilités aux FN n'ont fait aucun suivi adéquat de ces décisions, laissant ainsi à l'AMA le fardeau de régler ces problèmes. La

gestion des résultats devait être faite de manière centralisée. Son rapport fait état de quelques-uns de ces cas.

Outre ce point important, il souhaite parler brièvement des causes en instance. L'AMA a retiré son appel devant le TAS dans l'affaire n° 4, principalement pour des raisons d'ordre scientifique. Une autre cause en instance concerne les AUT, la deuxième de ce genre cette année devant le TAS. Ces cas sont de plus en plus fréquents, ce qui montre l'importance de traiter adéquatement les cas d'AUT à l'échelle des ONAD et des FI. Les litiges et contestations impliquant des AUT étaient à prévoir et l'AMA en est consciente.

L'une des causes ne figure pas dans son rapport, mais a attiré l'attention des médias. L'affaire concerne le joueur de hockey sur glace, M. Nicklas Bäckström. L'AMA a effectivement porté en appel une décision, celle du comité de discipline de l'IIHF.

Il sait que le sujet du TAS sera abordé plus en détail ultérieurement, mais tient à faire un commentaire. Quelques semaines auparavant, le groupe d'experts juridiques s'est réuni à Montréal afin de discuter de questions relatives au Code révisé. Le sujet du TAS ne figure pas à l'ordre du jour, mais les experts ont manifesté le souhait d'en parler. Or, cette question ne touche pas uniquement l'AMA; elle est beaucoup plus vaste et concerne aussi des praticiens aussi aux prises avec des problèmes à ce chapitre. En somme, le problème s'étend bien au-delà du dopage.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les Affaires juridiques.

– 9.2 Rapport sur les enquêtes

M. NIGGLI dit que les membres ont déjà entendu le président d'Interpol se prononcer sur cette question importante un peu plus tôt. L'AMA se prépare à aider toutes les OAD dans le cadre de leurs travaux potentiels de gestion des enquêtes et des renseignements. L'AMA est consciente que cette activité est toute nouvelle pour plusieurs et ne s'attend pas à ce que chaque organisation devienne experte en application de la loi. À ce titre, l'Agence prépare des lignes directrices pour la gestion des renseignements afin d'aider les OAD à organiser la collecte, la conservation et l'utilisation des renseignements. En outre, l'AMA met sur pied une formation à l'intention des OAD afin de leur fournir les outils de base leur permettant de former leur personnel.

L'AMA poursuit ses efforts pour identifier de nouvelles substances introduites sur le marché. En août dernier, une réunion intéressante avec la Ligue majeure de baseball s'est tenue à New York. De nombreuses OAD impliquées dans des enquêtes majeures y ont pris part. Les experts sur place ont eu de fructueux échanges sur les enquêtes menées par ces organisations. Les informations retenues se refléteront certainement dans les lignes directrices.

Dans le cadre du développement d'ADAMS – qui s'échelonnnera sur deux ans – l'AMA créera une plateforme permettant le partage de renseignements. Des enquêteurs et experts du milieu conseilleront le groupe à ce titre.

LE PRÉSIDENT invite les membres à poser leurs questions sur le rapport juridique et celui des enquêtes. Il ajoute que l'AMA examinera très bientôt les problèmes soulevés au sujet du TAS.

LE PROFESSEUR DE ROSE dit qu'il a été étonné d'apprendre que les cas des FN aboutissent dans la cour de l'AMA. Une FI ne devrait-elle pas exercer un certain contrôle sur les décisions rendues par les FN et ne devrait-elle pas faire appel devant l'AMA? Il a dirigé le sport de natation au Brésil et sait que la FINA est une fédération très rigoureuse. Celle-ci examine les décisions relatives à tous les cas afin de s'assurer qu'elles sont adéquates. Le cas échéant, elle prend les mesures appropriées pour corriger la situation. Quelles actions les FI prendraient-elles dans pareils cas?

M. POUND est ravi de voir que l'AMA a décidé de porter en appel la décision de la fédération de hockey sur glace. Il s'explique mal pourquoi l'AMA n'a pu porter en appel la décision initiale qui, rappelle-t-il, a été de ne pas retirer l'accréditation d'un athlète ayant testé positif à des Jeux. L'athlète s'est même mérité une médaille olympique. À son avis, cette décision est incompréhensible et la réaction de l'AMA dans ce dossier, très insultante.

M. BAUMANN souhaite partager son avis sur cette question. Il a lu avec intérêt le point se rapportant aux décisions problématiques de certaines FN et aux actions (ou aux manques d'action) des FI. Les discussions au sein du Conseil international de l'arbitrage en matière de sport (CIAS) font état de réticences de la part des FI à prendre des décisions en raison de la complexité des démarches et des résultats qui – trop souvent – n'aident aucunement les FI. Il a également lu que l'AMA consacre beaucoup de ressources aux appels. On recommande même de centraliser encore plus le processus d'arbitrage, à tout le moins au niveau national. En outre, on constate que les FI ont de la difficulté à exécuter les décisions nationales à un niveau international. Ce problème est très complexe. On prétend que les ONAD sont plus impartiales. Celles-ci avancent que les FN ne sont pas objectives, ce que semblent confirmer les statistiques et les appels. D'un autre côté, il faut tenir compte de la situation des sportifs étrangers dans des pays en compétition dans d'autres disciplines. Enfin, il existe différentes sanctions mises en place par les autorités gouvernementales nationales qui s'étendent bien au-delà du terrain de sport. On n'a qu'à penser aux amendements aux lois criminelles qui tentent d'aller plus loin que le milieu du sport. Si on tient compte de tous ces facteurs, on ne peut faire autrement que d'admettre que le centre d'excellence en matière de décision est l'AMA. Elle est l'instance qui réunit les gouvernements et le Mouvement sportif; l'AMA a créé, révisé puis adopté le Code; elle supervise la conformité et encourage les ONAD à centraliser leur processus d'arbitrage. Pourquoi ne pas prendre les devants dès à présent en vue de la prochaine révision du Code prévue dans quatre ou cinq ans? Pourquoi ne pas considérer l'option que l'AMA prenne les décisions de première instance au sujet des sanctions pour dopage? Cela allégerait la tâche de tous, du moins celle des FI. Cela ne les dégage en rien de leurs responsabilités en matière de lutte contre le dopage dans le sport. Cette option mérite réflexion. Il avoue que cette suggestion est peu orthodoxe et risque de changer la nature de l'AMA. Pour l'heure, l'AMA est une organisation de réglementation et ne peut pas imposer de sanctions. Néanmoins, l'exercice d'évaluer les dépenses des ONAD réunies par comparaison à celles d'un organisme central de première instance peut s'avérer utile. En outre, une telle structure pourrait simplifier le processus d'appel.

M. NIGGLI répond au professeur de Rose que ce point figure dans son rapport. Les pratiques diffèrent d'une fédération l'autre et d'une ONAD à l'autre. Dans l'idéal, tous devraient arriver à l'objectif indiqué par M. de Rose, c'est-à-dire effectuer un suivi adéquat des décisions après une délégation à une autre instance.

Il dit à M. Pound que sa question ne le surprend pas. Il dit qu'il s'abstiendra de donner trop d'informations. Il a examiné l'affaire attentivement et est arrivé à cette conclusion. À son avis, elle repose sur des raisons fondées. Il serait ravi d'expliquer ces raisons, mais pour l'heure, il ne fournira pas d'informations additionnelles parce que l'affaire entre le CIO et le joueur est toujours en suspens.

Il dit à M. Baumann que toute nouvelle idée est la bienvenue et mérite d'être considérée. Il serait ravi de discuter plus en détail de sa suggestion avec lui.

LE PRÉSIDENT approuve tout à fait l'idée que l'AMA réfléchisse à sa situation et cherche à l'améliorer. Si l'option de faire de l'AMA l'organisme central de décision de première instance est adoptée, de nombreuses autorités actuelles devront céder une partie de leurs pouvoirs à ce chapitre. À son avis, mieux vaut évaluer cette option attentivement.

Il propose de discuter du TAS. La veille, le Comité exécutif a soulevé quantité de points intéressants à ce sujet.

MME FOURNEYRON dit que la veille, elle a soulevé le problème relatif à la gestion des dossiers et des délais au TAS. Ces délais engendrent des coûts significatifs et minent la crédibilité de la lutte contre le dopage dans le sport, de la protection des sportifs propres et de l'éthique du sport. Il est important de discuter de la manière dont les décisions du TAS peuvent s'inscrire dans le calendrier sportif. En outre, tout le monde sait que le calendrier sportif ne cadre pas toujours bien avec le calendrier juridique. Les décisions nationales ne doivent pas s'éterniser au point de bouleverser le calendrier sportif. Elle croit important de discuter des délais et des coûts et de leur impact sur la crédibilité de la lutte contre le dopage.

M. KOLOBKOV dit que lors d'une réunion à Strasbourg avec M. Howman, il a été question des délais dans les décisions et des coûts croissants des audiences du TAS. Avec l'accord des partenaires, il propose que le Conseil de l'Europe apporte son soutien pour évaluer la situation actuelle et trouver des solutions.

M. COLEMAN dit que le ministère de Nouvelle-Zélande finance l'ONAD néo-zélandaise, *Drug Free Sport*. Il appuie pleinement les commentaires de ses collègues. L'instance antidopage de Nouvelle-Zélande a dû porter en appel une décision du tribunal du sport de Nouvelle-Zélande, jugeant cette décision inadéquate et non conforme au Code de l'AMA. L'appel a été présenté plusieurs mois auparavant et aucune décision n'a été rendue à ce jour. On a annoncé à la Nouvelle-Zélande qu'une décision serait rendue, mais d'abord, cette dernière ainsi que le sportif devaient verser 20 000 francs suisses chacun. La décision était prise, mais ne pouvait être rendue parce que l'athlète refusait de verser sa part, craignant que la décision ne lui soit défavorable. C'est tout à fait illogique. À son avis, un sportif qui fait appel n'a pas à payer pour connaître une décision le concernant. Il s'agit peut-être d'une règle particulière du TAS. Néanmoins, *Drug Free Sport* a décidé de payer les frais de 20 000 francs suisses du sportif, de même que ses propres frais, afin d'obtenir la décision qui, espérait-il, serait conforme aux principes du Code de l'AMA. *Drug Free Sport* de Nouvelle-Zélande doit s'adresser au ministre et demander du financement additionnel afin de pouvoir faire son travail adéquatement. Cette question très sérieuse se résume ainsi : une instance judiciaire prend une décision au sujet d'un appel visant un sportif et une ONAD, mais ne communique pas sa décision avant réception de paiement. Il appuie toute mesure pouvant aider à faire avancer ce dossier.

MME BATTAINI-DRAGONI souligne la nécessité d'évaluer l'impact des problèmes causés par le TAS. Elle se réjouit des propos de M. Kolobkov. Les Européens se pencheront sur ces impacts et examineront sérieusement les problèmes soulevés. Elle fournira de plus amples détails à l'AMA à ce titre. La question peut aussi faire l'objet d'un débat de fond lors d'une future réunion de l'AMA.

Au nom des FI, M. RICCI BITTI souhaite apporter quelques précisions au sujet des problèmes évoqués. On a soulevé plusieurs points, notamment la situation du TAS et la gestion des résultats. Selon lui, ces points sont tous interreliés. Il est d'abord important de tenir compte du contexte, notamment de deux points distincts. Ce tribunal a été créé par le Mouvement olympique et, dans l'ensemble, il remplit bien son mandat. Les membres ont manifesté leur insatisfaction par rapport à certaines décisions, plus particulièrement récemment parce qu'on a noté que le TAS tendait à écarter les jugements de première instance, ce qui a une incidence négative sur les FI, organisations de première instance responsables. En outre, cela donne une mauvaise image aux sportifs, aux agents, etc. Or, cette formalité peut être réglée avec le TAS. L'autre problème est le fait de contester les décisions du TAS, mais il faut être prudent à ce titre, parce que ce tribunal a été créé par le Mouvement olympique et qu'il remplit bien son mandat. Le véritable problème survient lorsque les sportifs se rendent devant les tribunaux nationaux après avoir obtenu un jugement ou une décision du TAS.

Au sujet de la gestion des résultats, et pour répondre au professeur de Rose, il dit que les FI ne sont pas sans responsabilités. Il existe deux modèles : le modèle centralisé – où les fédérations décident de prendre en charge tous les aspects de la gestion des résultats – et un autre modèle – où les fédérations décident de déléguer à leurs

fédérations nationales l'aspect de la gestion des résultats. Ces deux modèles sont aux antipodes. En outre, certains résultats sont plus difficiles que d'autres à gérer. La recommandation du rapport fait état du modèle préconisé pour l'avenir.

Il remercie M. Baumann pour son commentaire drastique au sujet d'autres partenaires neutres pouvant participer aux décisions de première instance. Il a même mentionné l'AMA. Nul doute qu'une discussion à ce chapitre serait très intéressante. Il est actif dans ce dossier depuis plus de dix ans et croit pertinent d'énumérer tous les problèmes, puis d'évaluer les solutions envisageables pour l'avenir.

M. POUND dit qu'il a eu l'opportunité d'assister à la réunion des experts juridiques, mentionnée par M. Niggli un peu plus tôt. Des représentants des FI, des ONAD et de l'AMA y ont aussi pris part. Il a été question de certaines préoccupations par rapport au TAS. Il a aussi assisté à une réunion du CIAS à laquelle il a présenté ces préoccupations. Celles-ci figurent toutes dans un rapport discuté par le CIAS. M. Baumann a aussi pris part à cette réunion. Il lui rappelle la lettre qu'il a envoyée au président du TAS. Après cette lettre, il y a eu certains progrès, notamment une ouverture de la part du président du TAS de créer une liste d'arbitres spécialisés en antidopage, semblable à la liste d'experts du football pour les cas relatifs au football. Cette dernière n'est pas aussi exhaustive que la liste de la FIFA, vu le nombre moins élevé de cas. Il y a eu des pressions pour que le TAS ou le CIAS – selon le cas – offre des séminaires, surtout avec l'entrée en vigueur imminente du Code le 1^{er} janvier. Il a été souvent question de dopage lors des séminaires. Il pense cependant qu'avec l'entrée en vigueur du nouveau Code, on s'entend généralement pour dire qu'il faut en parler plus et de façon plus ciblée. Il semble que le TAS est prêt à collaborer à ce chapitre, mais qu'il aurait besoin de l'aide de représentants de l'AMA pour expliquer le code et donner d'autres informations, et il pense que cela est possible.

Il soulève le fait inquiétant que les arbitres se prennent parfois pour des législateurs et proposent des interprétations non justifiées du Code.

Des discussions se sont tenues sur la proportionnalité, ou le fait que ce principe avait déjà été pris en compte dans le cadre du processus de révision du Code. Ainsi, les arbitres doivent comprendre qu'ils traitent d'un problème extrêmement sérieux dans le sport : le dopage. Leur rôle ne consiste pas à réécrire le Code, mais bien à prendre des décisions conformes au Code, dont certaines seront difficiles.

Des discussions se sont tenues sur la pertinence pour les panels sur le dopage de nommer leurs propres experts, particulièrement lorsque les données scientifiques sont contestées de part et d'autre. Les gens du milieu de l'antidopage savent trop bien que certains panels du TAS ont mal compris les preuves scientifiques qu'on leur présentait, et que ces panels ont pris de mauvaises décisions qui auraient pu être évitées si des spécialistes indépendants les avaient renseignés.

On a aussi discuté des coûts et des délais. La question est un peu plus nuancée, mais on souhaite évaluer la possibilité que le TAS exerce une forme de retenue, que les procédures sous-jacentes soient approfondies et qu'il ne s'agisse pas d'une dissimulation à l'échelle nationale. Certaines preuves devraient-elles être répétées? Certains experts devraient-ils être entendus à nouveau? Cela pourrait se faire au moyen d'une entente entre les parties ou d'une décision du panel. Seule mise en garde : l'AMA devrait donner son accord si on croit que le panel spécial n'est pas suffisamment rigoureux. Cela peut s'appliquer aux coûts. Il est clair que le processus pourrait être plus rapide si les preuves n'étaient pas présentées en double ou si les témoins n'étaient pas entendus deux fois plutôt qu'une.

Il a aussi soulevé la question des délais dans le rendu des décisions. Cette fois, le TAS a montré beaucoup d'opposition – et moins d'ouverture. Certains de ces délais sont causés par les avocats, d'autres par les arbitres dont les décisions tardent à venir, situation plutôt rare, selon le CIAS. À son avis, l'une des mesures souhaitables est de voir les présidents exercer un plus grand contrôle sur le processus des audiences et limiter les débordements du côté des avocats ou des parties. Sur la base de ces

considérations, il est porté à croire que l'approche du TAS est beaucoup plus souple que par le passé et que d'autres pas en avant pourraient être faits à ce chapitre. Il rappelle aux membres du Conseil de fondation que des efforts marqués sont déployés pour détruire le système d'arbitrage dans le sport. Il est donc important – compte tenu des derniers développements de l'affaire Pechstein – que l'AMA, le CIO, l'ASOIF et toutes les organisations pertinentes prennent part aux différentes causes et expliquent l'importance et le bien-fondé de l'arbitrage dans le sport. L'arbitrage est préférable aux décisions des tribunaux nationaux et la clé réside dans la force exécutoire. Les décisions arbitrales pourraient être exécutées dans tous les grands pays du monde, alors que les décisions des tribunaux d'État ne s'appliqueraient que dans certains pays. Un tribunal d'État qui va dans ce sens contribue à la destruction du système d'arbitrage, tant dans le sport que le droit commercial et du travail. Il est également important que tous les partenaires, surtout les gouvernements, proviennent de pays ayant adopté et ratifié la Convention de l'UNESCO qui cède la compétence finale au TAS. Les tribunaux doivent être au fait de cela avant de rendre des décisions au pied levé. Selon lui, l'AMA doit faire le nécessaire pour que ce message passe, faute de quoi le problème s'aggraverait.

LE PRÉSIDENT dit que cette question est difficile à résumer. Ceux qui ont des préoccupations sont en fait des clients. Dans un certain sens, l'AMA est un client et le fait d'exprimer ses inquiétudes au TAS est tout à fait raisonnable. Cependant, le dernier point soulevé est crucial. L'arbitrage assure un bon fonctionnement dans le monde du sport et l'AMA doit faire tout en son pouvoir pour que cela continue. Il a eu l'occasion de discuter de ce point avec le président du CIAS la veille au Stade de France, après que celui-ci se fut remis de la cuisante défaite au rugby. M. Pound a tout à fait raison, surtout en ce qui concerne la Convention de l'UNESCO. Le TAS doit appuyer l'AMA.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les enquêtes.

10. Code mondial antidopage

– 10.1 Mise en œuvre du Code mondial antidopage 2015 et des Standards internationaux connexes – révision des règles

M. NIGGLI dit que le dossier remis aux membres renferme un rapport d'étape sur l'état des travaux entourant la révision de règles conformes au nouveau Code. À l'approche de la fin de l'année – et de la date limite imminente – l'AMA a reçu un plus grand nombre de règles révisées. Les données du rapport ont changé depuis sa production. Par exemple, 82 ONAD – plutôt que 68 il y a quelques semaines – disposent de règles conformes au Code. En outre, 14 FI olympiques et 15 FI reconnues par le CIO ont des règles conformes au Code et les règles sont en cours de révision dans un nombre beaucoup plus grand de FI. Dans l'ensemble, le processus se déroule bien et les échanges avec chacun des partenaires sont positifs. En début d'année, l'AMA compte publier une liste des organisations dont les règles sont conformes au Code. Les travaux progressent.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur la mise en œuvre du Code mondial antidopage 2015 et des Standards internationaux connexes.

– 10.2 Plan 2015 sur la conformité

M. NIGGLI dit que la section la plus importante de ce rapport aborde l'approche envisagée par l'AMA en matière de conformité. Comment l'AMA va-t-elle structurer ces activités au cours de la prochaine année et dans les années à venir? Ce rapport découle du document discuté et approuvé par le Comité exécutif en mai, puis en septembre à Lausanne. Le rapport comporte trois aspects importants : la création d'un comité de

révision indépendant en matière de conformité dont les membres ont en dossier les termes de référence et la liste des membres proposés; la création par l'AMA d'un groupe de travail en interne chargé de traiter les questions de conformité de façon à assurer des relations optimales avec toutes les OAD et la procédure que l'AMA mettra en place pour obtenir la certification ISO. Au sujet du premier aspect, il dit que le rapport présente les dispositions du comité de révision indépendant en matière de conformité. Essentiellement, ce comité fournirait à la direction de l'AMA, ainsi qu'au Comité exécutif et au Conseil de fondation, des avis, conseils et recommandations sur toute question de conformité. Le rôle de ce comité est donc crucial.

Le rapport présente également la liste des membres proposés pour siéger au sein de ce comité apolitique. Ces membres ont été triés sur le volet en fonction de leur expertise et de leur impartialité. M. Niggli donne tous les détails sur la composition du comité. D'abord, on compte trois experts indépendants qui ne proviennent pas des milieux du sport ou des gouvernements. Ils ont été sélectionnés en raison de leur expertise. On a proposé la nomination de M. René Bouchard au poste de président. Haut fonctionnaire du Canada, ce dernier a siégé au Conseil de fondation de l'AMA quelques années auparavant et a agi à titre de président de mission des OI aux Jeux olympiques de Londres. Il connaît très bien les enjeux et peut diriger adéquatement le comité. On compte ensuite deux experts. L'un provient du milieu de l'aviation civile et ses tâches quotidiennes au sein d'un organisme de l'ONU consistent à mettre en œuvre un programme de conformité. Il n'est pas issu du milieu du sport, mais comprend très bien les questions de conformité. L'AMA se réjouit de le compter parmi les membres du comité. L'autre expert, une femme, provient de l'industrie pharmaceutique (Roche). Celle-ci a notamment procédé à des évaluations de la qualité au sein de cette industrie. Ces deux experts aideront grandement l'AMA. Il a été proposé de nommer Mme Beckie Scott, présidente du Comité des sportifs de l'AMA, représentante des sportifs au sein de ce comité. On a ensuite nommé un représentant du Mouvement sportif et un autre des gouvernements afin de respecter la représentativité équitale de l'Agence. Du côté du Mouvement sportif, on a proposé la nomination de M. Tom Dielen, secrétaire général de *World Archery*. Du côté des gouvernements, on a proposé la nomination d'une haute fonctionnaire du Danemark, Mme Bente Kristensen. Celle-ci a agi à titre de représentante de M. Mikkelsen au sein du Comité exécutif de l'AMA et connaît bien les activités de l'AMA. Il espère que les membres du Conseil de fondation de l'AMA acceptent la composition de ce comité.

LE PRÉSIDENT précise que les membres du Conseil de fondation pourraient être appelés à prendre des décisions sur la conformité ou la non-conformité des partenaires. Afin de fournir au Conseil le plus d'informations possible, il croit qu'un comité indépendant appuyé par une équipe de l'AMA est une option plausible. Il demande aux membres s'ils approuvent la composition du comité présentée par M. Niggli.

M. PENGILLY dit qu'il s'agit d'une excellente initiative. La liste de candidats proposée par l'AMA semble prometteuse. Quelques mois auparavant, une discussion a eu lieu sur la présidence de différents comités. Ces présidents devaient être membres du Comité exécutif et ou du Conseil de fondation. La condition ne s'applique peut-être pas dans ce cas particulier. Il demande des précisions à cet égard. Comment la politique en matière de conflit d'intérêts s'applique-t-elle pour ce groupe? Ce comité est nécessairement plus petit. Qu'advient-il si l'un des membres doit se retirer en raison d'une situation de conflit d'intérêts (par exemple au sein du milieu du tir à l'arc ou au Danemark). Si un membre se retire, les cinq autres pourraient-ils mener à bien la tâche sans lui? À nouveau, il demande des précisions à cet égard.

M. MUYTERS souhaite donner le point de vue de l'Europe à ce chapitre. L'Europe est très satisfaite des progrès réalisés au chapitre des activités de conformité de l'AMA et appuie pleinement la composition du comité d'experts, à qui on offrira tout le soutien nécessaire dans les mois à venir.

MME BATTAINI-DRAGONI informe les membres que le Conseil de l'Europe, l'AMA et l'UNESCO se sont réunis afin d'examiner la coordination future des activités de

conformité. On en a aussi discuté à nouveau avec le directeur général lors de son passage à Strasbourg. La lettre qu'elle a écrite au président et au directeur général de l'AMA invite à une coordination efficace entre l'AMA, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO. On souhaite également officialiser cette coordination afin d'éviter les travaux répétés inutilement lors de la supervision de la Convention contre le dopage et du Code de l'AMA. Compte tenu de ces objectifs consistant à éviter les efforts en double et à accroître les synergies, elle espère que l'AMA a reçu sa lettre et qu'elle y répondra sous peu.

LE PRÉSIDENT confirme que l'AMA a bel et bien reçu la lettre de Mme Battaini-Dragoni et l'en remercie.

M. POUND se demande si l'AMA peut parler de la position qu'elle compte adopter à partir du 1^{er} janvier 2015. Les signataires non conformes seraient-ils officiellement déclarés comme tels. Ceux-ci ont eu quelque 13 mois pour se préparer. Selon lui, aucune raison valable ne peut justifier l'inaction à ce chapitre. Il demande ce que l'AMA compte faire le 2 janvier 2015.

M. NIGGLI parle de la présidence des comités, en réponse au commentaire de M. Pengilly. Il dit que le Conseil de fondation est l'instance décisionnelle suprême à l'AMA pour les questions de conformité. Il explique aussi que le comité de révision en matière de conformité diffère des autres en ce sens qu'il est indépendant. Il recommande donc au Conseil de fondation d'approuver la structure telle quelle. Il assure qu'il n'y aurait aucune situation de conflits d'intérêts, le cas échéant, car les conditions de la politique en matière de conflits d'intérêts s'appliqueraient et les membres concernés ne prendraient pas part aux débats ni aux décisions.

Il remercie M. Muyters pour son commentaire, ainsi que Mme Battaini-Dragoni pour sa lettre. L'AMA communiquera très certainement avec elle et le Conseil de l'Europe afin d'examiner les moyens de concrétiser le tout.

Il dit à M. Pound que la liste sera publiée en début d'année, vraisemblablement autour du 5 janvier. Lors de sa prochaine réunion, en mai, le Conseil de fondation sera au fait de la situation et l'évaluera plus attentivement.

M. POUND suggère que l'AMA n'adopte pas la méthode douce cette fois-ci et qu'elle publie une liste des signataires non conformes au 1^{er} janvier – et non des signataires conformes.

M. NIGGLI dit qu'il prend bonne note de cette recommandation.

LE PRÉSIDENT dit qu'il se peut que l'AMA publie deux listes, l'une des signataires dont les règles sont conformes et une autre des signataires dont les règles ne le sont pas. Il hésite à déclarer non conforme un signataire dès le 5 janvier, surtout s'il a déjà entamé le processus et est en voie de devenir conforme.

Selon sa compréhension, l'établissement d'un comité de révision indépendant en matière de conformité vise à assurer un processus plus rigoureux. Une organisation pourrait éventuellement ne pas être conforme parce qu'elle a géré un programme antidopage de façon inappropriée et il pense que l'AMA devrait faire une distinction au chapitre de la non-conformité.

M. BESSEBERG est tout à fait d'accord avec M. Pound et trouve qu'une période de 13 mois est amplement suffisante. En revanche, l'AMA doit rester réaliste. Sur la liste, il constate que peu de FI sont conformes au nouveau Code, la raison principale étant que la plupart de ces FI tiennent leur assemblée générale une fois tous les deux ans et que celles-ci sont tributaires de décisions ou de formalités qui font aussi en sorte qu'elles ne peuvent pas se conformer au Code révisé, et ce, malgré les 13 mois d'avis. Selon lui, la situation n'est pas aussi inquiétante qu'elle le semble. Il est persuadé que de nombreuses organisations ne seront pas conformes au Code le 1^{er} janvier 2015.

M. POUND dit qu'il ne souhaite pas s'étendre sur cette question. Il rappelle que tous ont approuvé le Code et que celui-ci entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Tous doivent

veiller à se conformer pour cette date. Il ne revient pas à l'AMA de les pousser en ce sens ni de trouver des excuses pour justifier leur non-conformité.

LE PRÉSIDENT dit qu'il comprend parfaitement ce raisonnement. L'idée est de prendre note de ceux qui ne respectent pas les exigences de l'AMA. Si ces signataires sont déclarés non conformes, ce serait pour des raisons de règles incomplètes. Cette façon représente un allègement par rapport à la ligne dure, mais il pense qu'elle peut être efficace.

MME BATTIANI-DRAGONI dit que l'Europe accorde beaucoup d'importance à la conformité. Elle croit que des pressions politiques doivent être exercées sur les signataires dont les travaux sont incomplets. Le fait d'avoir un portrait clair de la situation en début d'année permettrait à l'AMA de s'assurer que les dissidents comprennent l'importance de se conformer. À son avis, moins l'AMA tarde à agir, mieux ce sera, faute de quoi certains pays ou certaines fédérations sportives pourraient prendre toute l'année 2015 et pourquoi pas 2016 pour mettre en place les règles. Sans certaines pressions, le processus risque de s'éterniser.

M. MUYTERS dit qu'il comprend parfaitement les propos de M. Pound et de Mme Battaini-Dragoni. Il arrive cependant que les procédures politiques, consultatives ou juridiques prennent un certain temps. Il a lui-même entamé le processus de conformité au lendemain de son approbation en Afrique du Sud, mais n'est pas certain de réussir l'exercice à temps pour le 1^{er} janvier. Ainsi, ceux qui étaient absents ou ont entamé le processus un ou deux mois plus tard (par rapport à la Belgique) ne seront vraisemblablement pas prêts à temps, et ce, malgré tous leurs efforts. On doit tenir compte de ceux qui ont fait des efforts et ont déjà présenté leurs projets à leurs parlements respectifs. On ne connaît jamais les volontés d'un parlement. Si un parlement souhaite entendre ce que les gens ont à dire sur le nouveau Code, le projet ne sera jamais prêt à temps. Le parlement prend des décisions dans son pays et peut-être dans d'autres aussi et il faut tenir compte du temps nécessaire pour adopter une loi. Même quand les choses sont faites à l'avance et rapidement, c'est parfois plus long que prévu. Il vient du milieu des employeurs et c'est très difficile pour lui de connaître les délais au parlement, mais quelqu'un doit s'occuper des travaux qui doivent y être faits. Ainsi, il suggère qu'au 1^{er} janvier, l'AMA dresse des listes distinctes : une des signataires n'ayant déployé aucun effort pour réussir l'exercice et une autre des signataires qui ont pris toutes les mesures nécessaires pour réussir, mais dont les travaux ont été ralentis par de longues procédures parlementaires.

LE PRÉSIDENT dit qu'il voit poindre un consensus autour de la table, lui indiquant que l'AMA ne devrait pas être aussi catégorique que M. Pound le 1^{er} janvier prochain, mais qu'elle doit rester ferme avec ceux dont les efforts sont moindres. L'AMA présenterait les listes complètes à sa réunion de mai. Il demande aux membres s'ils sont satisfaits de cette suggestion.

M. ESTANGUET souhaite faire un commentaire afin d'aider l'AMA à améliorer le processus dans le futur. Dans le cadre de la prochaine révision du Code, l'AMA pourrait envisager de modifier le processus et étendre la période au-delà de 13 mois qui, de toute évidence, est trop courte. On pourrait envisager, par exemple, une période de 18 mois et aussi déclarer qu'un signataire non conforme après cette période ne peut participer aux Jeux olympiques, mais être de nouveau admissible dès qu'il atteint la conformité. Sachant qu'une période de 13 mois est irréaliste, à quoi bon discuter de mesures correctives?

LE PRÉSIDENT remercie M. Estanguet pour sa suggestion, mais indique qu'il ne souhaite pas particulièrement poursuivre le débat à partir d'un argument de ce type.

M. MUYTERS dit que l'AMA doit tenir compte des progrès réalisés. À ce titre, les organisations qui n'ont nullement progressé ne devraient pas être déclarées conformes.

LE PRÉSIDENT dit que les membres, à l'exception de M. Pound, ont approuvé cette façon de faire. Il demande à M. Niggli d'aller de l'avant conformément aux directives.

M. NIGGLI parle de deux autres documents dignes d'intérêt dans le dossier des membres. Le premier concerne la structure des activités de l'AMA à l'interne. L'objectif est de recueillir toutes les informations possibles et de transmettre une communication unique aux OAD. Celles-ci ne recevraient donc pas de messages multiples des différents départements de l'AMA.

Parallèlement, l'AMA entamerait les procédures pour obtenir une certification ISO pour ce plan. L'AMA souhaite procéder par étapes : faire approuver la composition du groupe d'experts, puis collaborer avec ce groupe afin de réaliser ses activités efficacement. L'AMA veut s'assurer que tout se fait dans les règles de l'art dès le début.

LE PRÉSIDENT rappelle que le Conseil de fondation a approuvé la composition du comité en matière de conformité. Il prend aussi note des réserves exprimées par M. Pound.

DÉCISION

Le Plan 2015 sur la conformité et la composition du comité de révision en matière de conformité sont approuvés.

11. Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS)

M. NIGGLI informe les membres que l'AMA a entamé un processus majeur : le développement du nouveau système ADAMS, qui sera vraisemblablement achevé avant la fin de 2016. Les travaux seront amorcés sous peu. L'AMA a reçu et évalué les offres de fournisseurs potentiels et en a sélectionné un comme il en a été question avec le Comité exécutif la veille. L'AMA est au stade final des négociations contractuelles, après quoi les travaux pourront commencer. Au cours de ce développement d'ADAMS, le système actuel sera fonctionnel et constamment amélioré. L'AMA veillera à ce que les besoins des utilisateurs et des partenaires soient respectés jusqu'à la mise en œuvre du nouveau système. L'AMA a invité tous ses partenaires à se prononcer à cet égard. L'équipe des TI a évalué les 460 commentaires soumis. À la prochaine réunion du Conseil de fondation en mai, l'AMA fournira un portrait d'ensemble du projet.

Il annonce, avec joie, que l'Australie a choisi d'adopter ADAMS. Au vu des discussions de la matinée – plus particulièrement sur le passeport – une utilisation généralisée d'ADAMS était souhaitable. L'Italie, récemment aux prises avec des problèmes juridiques, utilisera ADAMS sous peu. La FIFA évalue aussi cette option. L'AMA est disposée à les aider à ce chapitre. Il est satisfait de voir ce dossier progresser et fournira plus d'informations sur cet important projet en mai.

M. ESTANGUET souhaite faire un commentaire sur le développement d'ADAMS, projet que les sportifs approuvent pleinement car ils sont convaincus qu'il mènera à une plus grande égalité entre eux. La nouvelle plateforme doit toutefois être plus conviviale pour les sportifs. Connaît-on les délais et peut-on anticiper le moment de transition de l'ancien système au nouveau? Nul doute qu'une telle transition dérangerait certains sportifs juste avant les manifestations d'envergure; elle devrait se faire en douceur et efficacement et ne pas compliquer la vie des sportifs à la veille de compétitions de haut niveau. Il réitère l'importance d'une transition harmonieuse.

M. NIGGLI dit que ce commentaire – aussi soulevé par Mme Scott – est très pertinent. Il ne peut donner de réponse exacte à l'heure actuelle, mais confirme que l'AMA a pris bonne note de ces éléments et qu'elle fera le nécessaire pour faciliter l'expérience des sportifs.

LE PRÉSIDENT fait remarquer que le développement d'ADAMS est l'un des projets prioritaires approuvés par le Conseil de fondation. Les deux partenaires clés (les gouvernements et le Mouvement sportif) ont demandé à l'AMA de prioriser ce projet et l'ont approuvé. Comme la responsabilité de réaliser le projet n'incombe pas à M. Niggli, il

ne lui souhaite pas bonne chance, mais l'AMA doit le mener à exécution le plus rapidement possible.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur ADAMS.

12. Relations avec les ONAD / ORAD

M. KOEHLER souhaite soulever quelques points de son rapport et faire un compte rendu de certaines activités qui ont eu lieu depuis sa rédaction. On a noté des progrès du côté des ORAD. Toutes contrôlent des sportifs dans leurs pays et régions et accordent une très grande importance à l'éducation.

En janvier 2014, le Conseil olympique d'Asie (COA) a accueilli la Conférence des ORAD. L'une des recommandations formulées à la suite de cet événement tenu au Koweït a été d'organiser des séances de formation pour le personnel et les administrateurs des ORAD afin de bien les informer sur le Code. Une telle formation se tiendra vraisemblablement au début de décembre 2014.

Sous la direction et avec le soutien des bureaux régionaux, les ORAD participent activement. Les efforts collaboratifs donnent des résultats. Il trouve important de dire que les résultats surviennent uniquement lorsque des collaborations efficaces sont en place. De nombreuses ONAD ont investi du temps et des ressources pour soutenir le développement des ORAD dans leurs pays et régions. Il ne peut les nommer toutes, mais tient à leur exprimer sa gratitude. Le Japon continue de financer le développement des ORAD en Asie. Son soutien en 2013-2014 s'est élevé à 132 000 \$. La Norvège et CHINADA continuaient de soutenir l'ORAD Afrique zone V, alors que le gouvernement australien a injecté 65 000 dollars australiens pour aider l'ORAD d'Océanie.

Les pays d'Amérique du Sud se sont réunis afin de discuter de collaboration régionale. Cet échange se poursuivra certainement. On compte organiser une réunion semblable en 2015 afin de discuter de la formation de partenariats et du développement des ORAD.

Depuis la rédaction de son rapport, l'AMA a rendu visite à quelques ONAD et travaillé avec celles-ci. À ce titre, l'AMA appuiera particulièrement l'Argentine, pays qui accueillera les Jeux olympiques de la Jeunesse et est sur le point d'établir une nouvelle ONAD. L'Argentine a aussi obtenu du soutien et des conseils de son pays voisin, l'Uruguay, qu'il remercie au passage.

Le mois précédent, l'AMA s'est rendue en Inde afin d'évaluer l'ONAD de ce pays. Cette dernière réalise annuellement quelque 4 000 contrôles, coordonnés par deux employés seulement. Elle souffre d'un manque chronique d'effectifs et doit améliorer certains secteurs, notamment les informations sur la localisation. L'ONAD indienne a reconnu ces lacunes et obtiendra le soutien de l'AMA et de l'ASADA.

Il y a eu une réunion avec les autorités égyptiennes au Cap. Il a été convenu de faire une évaluation complète de l'OAD d'Égypte. Ainsi, au début de 2015, l'AMA – sous la direction de M. Swigelaar – réalisera un audit et fera ses recommandations d'amélioration. L'AMA a déjà signé une entente de partenariat avec l'Institut sud-africain pour un sport sans dopage afin de faire progresser les travaux requis en Égypte.

En 2015, l'AMA concentrera son attention sur deux pays en Europe de l'Est, à savoir le Bélarus et l'Ukraine. Il espère que l'UKAD et la FINADA continueront de fournir leur soutien à ce chapitre.

LE PRÉSIDENT prend note du nombre impressionnant d'activités qui se déroulent à l'échelle mondiale.

M. POUND dit qu'il serait utile qu'on fournisse aux membres du Conseil de fondation qui ne peuvent pas voir tout ce qui se passe dans les différents pays un exemple de problème ou de défi. Il est persuadé que bon nombre de personnes n'ont aucune idée de ce qui se passe sur le terrain.

M. KOEHLER dit que la réponse à cette question est très complexe parce que les problèmes diffèrent d'une région à l'autre. Il peut s'agir de priorités concurrentes, de pays qui n'ont aucun intérêt pour l'antidopage et ainsi de suite. Les défis sont nombreux et variés. À chacune de ses visites, l'AMA rédige un rapport soulignant les principaux défis et les mesures correctives requises. Tous ceux qui en font la demande peuvent consulter ces rapports.

LE PRÉSIDENT trouve la suggestion pertinente. L'AMA pourrait choisir une situation dans deux régions géographiques différentes et souligner les secteurs problématiques où les défis sont plus importants.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les relations avec les ONAD/ORAD.

13. Relations avec les gouvernements

LE PRÉSIDENT dit que Mme Jensen a produit son rapport habituel sur les ratifications de la Convention de l'UNESCO. Celui-ci a été mis à jour et figure dans le dossier des membres.

Il souhaite la bienvenue à Mme Angel Melo, directrice - Division de l'éthique, de la jeunesse et des sports, Secteur des sciences sociales et humaines à l'UNESCO. Elle donnera beaucoup d'information à jour aux membres et elle aura beaucoup de bonnes nouvelles pour eux.

MME MELO salue tous les participants et félicite au passage le Dr Konbaz pour sa nomination au sein du Conseil de fondation de l'AMA. Elle remercie la France, pays hôte de cette réunion, pour son accueil dans de magnifiques lieux. Elle remercie le Conseil de fondation d'avoir invité l'UNESCO à parler de son approche et à réaffirmer son rôle crucial dans le cadre du mandat de l'AMA ainsi que la mission importante conférée par les États membres à travers la Convention internationale contre le dopage dans le sport.

Tous sont rassemblés dans la poursuite d'un idéal commun, celui d'éradiquer les problèmes qui entachent les valeurs et l'éthique. L'écart entre la suspicion publique et la résignation devant les tricheurs (ou encore les méthodes interdites devenues monnaie courante) est tellement mince que la transparence et l'intégrité du sport sont menacées au point d'être totalement discréditées. Les défis sont toujours de plus en plus complexes. La Convention de l'UNESCO et le Code mondial antidopage demeurent intangibles, malgré certaines lacunes décriées par certains.

La vocation première de la Convention internationale contre le dopage dans le sport est de permettre d'harmoniser les politiques nationales avec les dispositions du Code et de continuer d'uniformiser la législation du sport et la législation dans le cadre de la lutte contre le dopage dans le sport. La Convention fournit un cadre juridique international en matière de lutte contre le dopage dans le sport et officialise les règles, politiques et lignes directrices mondiales antidopage visant à offrir à tous les athlètes un environnement de jeu honnête et équitable. La Convention constitue une mesure des gouvernements pour éradiquer, de manière unifiée et coordonnée, les problèmes minant l'intégrité du sport. Les autorités publiques sont tenues de fournir les conditions et les

bases politiques nécessaires permettant d'assurer un environnement compatible avec les valeurs éthiques et sociétales. Tel est l'appui attendu des autorités publiques afin d'assurer l'intégrité et la crédibilité du sport dans un contexte de globalisation de l'opinion publique, laquelle sert de baromètre à ce chapitre.

Mme Melo poursuit en donnant des précisions sur la Convention internationale contre le dopage dans le sport et parle aussi des obligations des gouvernements signataires. Il est important de rapprocher les intérêts du Mouvement sportif et des gouvernements, qui se concentrent, entre autres priorités, sur les aspects sociaux (protection de la santé publique, protection de l'intégrité physique et morale des sportifs), les aspects économiques (le trafic de drogues, les produits dopants, les laboratoires); les aspects politiques (quête de médailles, de gloire et de victoires); les aspects juridiques et éthiques et enfin la morale universelle.

Malheureusement, les autorités publiques de nombreux États parties de la Convention ne prennent pas toujours les mesures requises pour atteindre les exigences de conformité prévues dans la Convention. De tels manquements entraînent généralement des lacunes et des inefficacités flagrantes en matière de conformité. On ne peut en faire fi. Néanmoins, il est important de lancer un appel au pragmatisme et de permettre aux autorités publiques de prendre les moyens nécessaires pour établir une politique antidopage efficace.

Deux priorités doivent être prises en compte. À l'échelle nationale, des politiques efficaces sont essentielles. On doit aussi se poser d'importantes questions. Combien de pays disposent d'une politique dotée d'une vision, d'objectifs et d'un modèle d'évaluation efficace? Quelle est la pratique nationale? Dans quelle mesure cette pratique est-elle compatible avec les exigences de la Convention? Sur une note encourageante, elle dit que des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de la Convention, mais qu'il reste encore beaucoup de travail à faire du côté de la conformité et de la supervision. La lutte contre le dopage dans le sport est sur une belle lancée, mais il est important de respecter les obligations en vertu de la Convention.

La mise en place des politiques nationales par les gouvernements est un élément essentiel de la lutte contre le dopage dans le sport. L'un des mécanismes clés aidant les États parties à atteindre un tel objectif est le Fonds de l'UNESCO pour l'élimination du dopage dans le sport. Ce fonds priorise les initiatives en éducation, en renforcement des capacités et en formulation de politiques et vise à renforcer les efforts de lutte contre le dopage à l'échelle nationale. Depuis sa création en 2008, le Fonds a contribué à financer 149 projets totalisant 2,7 millions de dollars. Du financement a été octroyé à 41 pays d'Afrique, 11 pays de la Ligue des États arabes, 18 pays de la région Asie-Pacifique, 29 d'Europe et d'Amérique du Nord et 50 pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Chaque série d'applications évolue quant aux thèmes, aux structures et aux approches.

Pour être en mesure de répondre à cette demande croissante, le Secrétariat a récemment créé des applications graphiques sur les fonds publics et d'autres outils de communication comme une brochure de pratiques exemplaires à l'intention des chargés de projets et des documents d'information sur le développement de projets.

Dans ce contexte, l'UNESCO accorde une grande importance à l'éducation basée sur les valeurs et au développement des aptitudes comme moyen « positif » pour lutter contre le dopage. En souscrivant à cette approche, l'UNESCO a aussi conjugué ses forces avec celles de l'AMA et du CIO en créant le Groupe Partenariat pour l'éducation, rendu possible grâce au financement de la Russie. L'objectif principal de ce partenariat est d'aider les jeunes à prendre des décisions éclairées au moyen d'un outil d'éducation unique.

Dans le même ordre d'idées, l'objectif stratégique du Fonds antidopage de l'UNESCO est d'encourager les autorités publiques à intensifier la collaboration bilatérale, comme le font les autorités brésiliennes avec l'Agence brésilienne de coopération, qui a versé 1 940 000 dollars à l'UNESCO. Ces sommes permettent de financer l'Agence antidopage du Brésil afin qu'elle devienne conforme à la Convention internationale et qu'elle renforce ses compétences. Elle espère voir les fruits de toutes les coopérations stratégiques dans les années à venir.

Pour illustrer l'approche de la lutte contre le dopage dans le sport, elle souhaite présenter un nombre d'initiatives prévues par l'UNESCO. Avant de ce faire, elle invite tous les membres à prendre part à la Conférence des parties qui se tiendra les 5 et 6 novembre, l'année suivante.

Les travaux s'appuient sur deux points majeurs. Le premier concerne les lacunes et faiblesses à corriger afin d'améliorer les exigences de conformité des gouvernements. On compte trois secteurs d'action : les données probantes (ou preuves) fondées sur la recherche en sciences sociales. La prévention est importante dans la lutte contre le dopage dans le sport. Quelles mesures prennent les États parties en matière de prévention, tant auprès des sportifs d'élite que des jeunes? Le dopage représente une menace pour la santé publique. Il est donc important de trouver des moyens pour contrôler la distribution et le trafic de substances interdites très nuisibles pour les jeunes. L'UNESCO veut aussi former des partenariats avec des chercheurs en sciences sociales du monde entier de sorte que leurs travaux contribuent aux stratégies antidopage. La recherche en sciences sociales est importante dans la lutte contre le dopage et peut contribuer grandement à l'amélioration des efforts collectifs. Le ratio entre la recherche en sciences sociales et la recherche scientifique est relativement faible et l'équilibre géographique entre les chercheurs et les domaines de recherche, notamment quant au financement, doit être considéré comme un point de repère pour déterminer la crédibilité des efforts de lutte contre le dopage dans le sport. En outre, des mesures concrètes de prévention – mises en place principalement par les autorités publiques ou au moyen de ressources publiques – doivent être envisagées en tant qu'indicateurs pour superviser la mise en œuvre de la Convention.

Le deuxième secteur d'action concerne les projets de politiques. L'objectif de ces projets, approuvés en 2013 par la Conférence des parties, est de faire une évaluation des mesures et des politiques implantées par sept États parties : l'Arabie saoudite, le Brésil, la France, la Jamaïque, le Kenya, la Roumanie et l'Espagne. En matinée, le directeur général a parlé de la collaboration de l'AMA avec le Brésil, le Kenya et la Jamaïque. Ceci montre aussi la complémentarité des deux organisations. L'évaluation du système de gouvernance politique et des pratiques de dopage dans ces pays reflète les choix prédominants et les critères spécifiques. L'approche adoptée par l'UNESCO rendra possible l'étude des actions posées par les États parties. Cette approche comporte trois composantes : règlements et standards juridiques, mise en œuvre des politiques par les autorités publiques et mobilisation des chercheurs. Ces trois composantes sont essentielles pour atteindre les objectifs de la Convention. Une attention particulière sera accordée aux dispositions clés de la Convention en regard des obligations que doivent remplir les autorités publiques. Des ressources seront octroyées par la Conférence des parties – par l'entremise du Fonds volontaire – afin d'aider les États parties à développer des mesures et des cadres de politiques axés sur les résultats recherchés. Des informations sur l'avancement du projet seront transmises chaque fois que nécessaire.

Le troisième secteur d'action concerne la vision prospective. Les avancées et les défis de la science nous invitent à envisager une véritable approche stratégique de partage d'informations et de connaissances afin de mieux combler l'écart entre les actions et les intentions et de miser sur l'innovation pour accélérer les mesures. Comment peut-on aborder les préoccupations croissantes que représentent l'intégrité et la transparence dans le sport dans le contexte de l'opinion publique? La lutte contre le dopage dans le

sport exige non seulement que nous examinons les dispositions de la Convention et du Code, mais aussi que nous révisions et ajustions constamment les systèmes antidopage pour être en mesure de relever les nouveaux défis sociétaux. Ce matin, la présidente d'Interpol est allée dans le même sens.

Le deuxième point majeur concerne l'amélioration des obligations en matière de supervision. À l'heure actuelle, l'UNESCO évalue le système de supervision, dont la pertinence et la portée doivent être améliorées; un rapport sera présenté à la conférence des parties en 2015 sur les étapes proposées en vue d'une adoption. En outre, des changements aux annexes 1 et 2 de la Convention, soulevés par l'AMA, doivent être examinés, plus précisément les aspects touchant la notification. Celle-ci est une source importante pour la législation antidopage et son impact est considérable, compte tenu du fait que l'arsenal du dopage repose essentiellement sur la Liste des substances et méthodes interdites, qui sert de répertoire pour les tests antidopage. Toutefois, certains problèmes subsistent quant au statut des produits. Ce point est très important.

Parmi les stratégies visant à améliorer les efforts de supervision de la conformité, les méthodes collaboratives entre le Conseil de l'Europe, l'AMA et l'UNESCO sont les bienvenues. Le Conseil de l'Europe pourrait souhaiter fournir plus d'information et des renseignements à jour sur l'évolution de ces aspects importants. Une meilleure articulation des synergies est nécessaire au-delà de la façon de faire actuelle des principaux partenaires, et ce, afin d'assurer des liens politiques entre le bureau de la Conférence des parties, le groupe de supervision du Conseil de l'Europe et le Conseil de fondation de l'AMA. Un peu plus tôt, Mme Fourneyron a parlé d'une meilleure coordination des activités entre le Conseil de l'Europe, l'AMA et l'UNESCO. L'autre proposition envisagée par l'UNESCO est un mécanisme de réunions conjointes d'échange afin de cerner les efforts en matière de conformité, d'uniformité et d'efficacité. Elle remercie tous les membres de leur attention.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Melo pour sa présentation.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les relations avec les gouvernements et de la présentation de l'UNESCO.

14. Relations avec les fédérations internationales

M. DONZÉ dit qu'il combinera le rapport sur les relations avec les FI avec celui du bureau régional européen. Son bureau est principalement chargé des relations avec les FI et les organisations chapeautant celles-ci. Situé à Lausanne, épice de du Mouvement olympique, le bureau assure la liaison avec plus d'une centaine de FI de tous genres, notamment des FI olympiques ou membres de SportAccord, diverses instances sportives, des ORAD, etc. Le bureau assure la liaison également entre plusieurs organisations sportives européennes, dont le Comité olympique européen (COE), en plus de collaborer avec l'ORAD d'Europe de l'Est de concert avec le bureau de Montréal.

Au cours des dernières années, le bureau régional, de concert avec le bureau principal de Montréal, a échangé de plus en plus avec les instances gouvernementales et intergouvernementales européennes, incluant le Conseil de l'Europe. De tels échanges se poursuivront dans les années à venir.

Il veut fournir un compte rendu des activités du bureau depuis la dernière réunion du Conseil de fondation en mai. Un rapport détaillé a été remis aux membres, aux fins de consultation ultérieure. Les activités se sont surtout concentrées sur le soutien aux FI dans la mise en place de programmes conformes au Code mondial antidopage. Ces activités sont réalisées à l'externe comme à l'interne. De nombreuses discussions et

activités se sont tenues sur les règles des FI; elles ont constitué le gros du travail effectué à Lausanne au cours des derniers mois en collaboration avec différents départements de l'AMA et du Service antidopage de SportAccord. Le bureau a été très proactif avec les FI en les encourageant à réviser leurs règles et en veillant à ce qu'elles soient conformes au Code. La très vaste majorité des FI ont soumis leurs règles à l'AMA et plusieurs autres le feront sous peu. Il est persuadé de voir un nombre élevé de FI disposer de règles conformes au Code 2015 d'ici la fin de l'année.

Parmi les autres activités menées au cours des derniers mois, deux sont dignes d'intérêt. Elles se rapportent à des réunions organisées ou coorganisées par le CIO. La première est la réunion conjointe AMA-CIO visant à faire le point sur le programme antidopage des Jeux olympiques de Sotchi. Il s'agissait d'une première. Au cours des dernières années, plusieurs rencontres ont eu lieu avec les FI avant les Jeux afin d'assurer la meilleure coordination possible. Cette fois, avec la collaboration du CIO, des représentants des FI, des ONAD, du CIO et de l'AMA se sont réunis pour faire le point sur le programme antidopage des Jeux olympiques de Sotchi et voir quelles améliorations pourraient être apportées. La réunion a donné des résultats très positifs et un plan d'action a été élaboré avec le CIO pour faire en sorte que les améliorations envisagées soient mises en œuvre aux prochains Jeux olympiques.

La deuxième activité d'intérêt est la réunion conjointe de la Commission médicale du CIO et le département Science de l'AMA portant sur les stratégies en matière de conservation des échantillons et d'analyses additionnelles. En vertu du Code 2015, les OAD sont tenues de mettre en place une stratégie de conservation des échantillons dans le cadre de leur programme antidopage global. L'AMA a réuni certains partenaires clés afin de discuter des moyens d'aider les OAD à élaborer une telle stratégie. On vient d'amorcer les travaux à ce chapitre. L'AMA a trouvé cette rencontre fructueuse et poursuivra sa collaboration avec le CIO dans ce dossier.

Beaucoup a déjà été dit au sujet des activités intergouvernementales, mais il tient tout de même à mentionner le 25^e anniversaire de la Convention du Conseil de l'Europe.

Il tient à parler plus en détail du Symposium 2015 de l'AMA pour les organisations antidopage, événement orchestré par le bureau de Lausanne. Ce Symposium a connu une belle expansion au cours des dernières années et est devenu le plus important rassemblement de la communauté antidopage. Cette année, on a accueilli quelque 350 participants et on prévoit en accueillir de 400 à 450 l'année prochaine. Il dit que le Symposium de 2015 aura pour thème l'optimisation des pratiques du Code 2015. En plus d'étendre l'événement, l'AMA souhaite que celui-ci favorise les synergies entre ses différentes réunions. Au cours de la prochaine année, nombre de réunions se tiendront : groupes d'experts et directeurs de laboratoires, Comité des sportifs, groupe ad hoc pour les ORAD, etc. Le Symposium des OAD est l'occasion parfaite pour les représentants de la communauté antidopage d'échanger.

À la suite du dernier Symposium, le bureau a pris en compte les commentaires des participants et apportera quelques nouveautés. D'abord, l'événement s'échelonnera sur trois jours plutôt que deux, ce qui aura une incidence importante sur le budget. Ce besoin a été exprimé par les participants qui souhaitent avoir plus de temps pour échanger avec les différents partenaires lors de leur séjour à Lausanne. En outre, l'AMA apportera trois changements dignes d'intérêt. Dans un premier temps, le premier jour du Symposium sera ouvert aux médias afin de créer des synergies. Ensuite, il y aura une série d'ateliers pratiques sur les divers aspects de la lutte contre le dopage dans le sport, plus particulièrement sur le Code 2015, mais également sur la collecte et le partage de renseignements, ADAMS, les AUT, le PBA, les contrôles, l'éducation et ainsi de suite. Ces séances de formation profiteraient certainement à toute la communauté antidopage. Enfin, la troisième journée sera, pour une toute première fois, ouverte aux laboratoires

accrédités. Cela permettra les échanges fructueux et contribuera, espère-t-il, à renforcer la collaboration entre les laboratoires et les OAD.

Sans donner tous les détails du programme, il souligne à nouveau que le Symposium sera axé sur les éléments pratiques du Code 2015 et accueillera nombre de conférenciers des plus intéressants, dont Betsy Andreu, l'épouse du cycliste Frankie Andreu, reconnue pour avoir dénoncé de façon constante les pratiques de dopage dans le cyclisme au cours des dernières années. L'AMA l'a invitée à témoigner en particulier de son expérience en tant que membre de l'entourage d'un sportif. Le Code 2015 aborde spécifiquement l'entourage du sportif, et qui de mieux que la femme d'un ancien « tricheur » pour en parler. Enfin, le Comité des sportifs participera activement au Symposium.

En somme, il est convaincu que le Symposium sera un rassemblement des plus réussis. Celui-ci permettra non seulement de parfaire les connaissances sur l'antidopage et le Code 2015, mais aussi d'échanger et de tisser des liens. Nul doute que la collaboration et la confiance entre les différentes OAD seront renforcées. Au final, les sportifs propres en bénéficieront. Il s'excuse d'avoir pris plus de temps que prévu et invite les membres à lui adresser toute question à ce sujet.

LE PRÉSIDENT note que le fait d'étendre le Symposium nécessite une somme importante de travail. Il demande aux membres s'ils ont des questions.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les relations avec les FI.

15. Standards et harmonisation

M. RICKETTS dit que son rapport traite de quatre points importants axés principalement sur la mise en oeuvre du Code 2015 et des Standards internationaux. Ceci inclut notamment l'élaboration d'un plan sur la conformité, en collaboration avec le département des Affaires juridiques et d'autres départements à l'AMA. Il est enthousiaste au sujet de ce projet de grande ampleur. Pour soutenir la mise en oeuvre du Code, de nouveaux membres – des experts en antidopage – se joindront à l'équipe Standards et harmonisation en 2015.

Le Document technique pour les analyses spécifiques par sport (DTASS) a été approuvé à la réunion du Comité exécutif en septembre. L'Annexe 2 de ce document (Niveaux minimums d'analyse pour les sports et disciplines paralympiques) a été approuvée la veille. Le nouveau document obligatoire favorise dans les sports et disciplines à risque une meilleure harmonisation des contrôles des agents stimulants de l'érythropoïèse (ASE), de l'hormone de croissance et des facteurs libérateurs de l'hormone de croissance. Pour nombre d'OAD, le DTASS implique de nombreux changements dans la façon de mener leurs programmes de contrôles.

L'année 2015 sera consacrée à la mise en oeuvre. On laissera le temps aux OAD de faire les ajustements requis, avec le soutien et la supervision de l'AMA. Ce document permettra de renforcer la protection des sportifs propres et l'AMA s'en réjouit. Il tient à remercier les FI, ONAD, OGMS, laboratoires et autres partenaires pour leur appui et leurs précieux commentaires au fil de l'élaboration de cet important document.

Il ajoute que plusieurs nouvelles ressources ont été créées pour aider les partenaires à mettre en oeuvre le Code et les Standards, dont deux nouvelles lignes directrices. Les premières portent sur la gestion des résultats, les audiences et les décisions. Ce document guidera les OAD dans ces processus importants, mais parfois complexes. Un peu plus tôt dans la journée, il a été question des appels des décisions du TAS et des fédérations nationales. Il espère que ce document contribuera à réduire le nombre de problèmes soulevés à ce chapitre.

Les deuxièmes lignes directrices portent sur la mise en oeuvre de programmes de

contrôle efficaces. Ce document guide les OAD tout au long de ce processus. Les sept autres lignes directrices sont décrites dans son rapport. Il s'agit de versions actuelles révisées par l'AMA et reflétant les nouvelles exigences et pratiques exemplaires.

Pour assurer un soutien optimal, l'AMA a développé une série de webinaires sur ces lignes directrices et le nouveau DTASS. Le webinaire sur les programmes de contrôle, tenu en octobre, a attiré quelque 145 participants d'ONAD, de FI, d'ORAD et d'OGMS. Les commentaires ont été très positifs. Le prochain webinaire se tiendra plus tard en novembre et portera sur le DTASS. Toutes les OAD ont été invitées à y prendre part.

En 2015, le Programme des Observateurs indépendants a été mené aux Jeux olympiques de Sotchi, aux Jeux du Commonwealth et aux Jeux asiatiques. Ces trois missions, toutes fructueuses, ont contribué à mettre en œuvre des programmes antidopage à ces événements et à corriger certaines lacunes pour les manifestations futures. Le rapport des Observateurs indépendants à Sotchi proposait que l'AMA fasse un suivi avec le CIO après les événements afin de s'assurer de l'application des recommandations mises de l'avant. L'AMA a rencontré le CIO à plusieurs reprises afin de discuter de ces recommandations et les discussions progressent dans la bonne direction. Comme l'a mentionné M. Donzé, l'une de ces recommandations a porté sur une évaluation des mesures antidopage à Sotchi. Il continuera de collaborer étroitement avec le CIO afin de trouver les solutions pertinentes et de régler tout problème potentiel avant les JO de Rio.

LE PRÉSIDENT dit que les membres n'ont pas obtenu toute l'information sur les discussions et travaux du Comité exécutif en septembre au sujet du DTASS. Le Dr Harcourt de la FIBA a présidé le groupe responsable de ce projet auquel ont participé de nombreuses FI. Ce document remarquable permettra avec un peu de chance à l'AMA d'intensifier et d'améliorer sa lutte. Il remercie M. Ricketts pour son excellent travail.

DÉCISION

Il est pris note du rapport Standards et harmonisation.

16. Communications

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que Mme Masse, directrice aux Communications, quittera ses fonctions à l'AMA à la fin de l'année. L'AMA a entrepris des démarches intensives de recrutement pour combler son poste. Dans les semaines à venir, l'AMA annoncera la nomination de son successeur. Le rapport de ce département a été versé au dossier des membres.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils ont des questions à poser au directeur général sur ce rapport.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les Communications.

17. Bureaux régionaux

– 17.1 Lausanne

Ce point est présenté sous le rapport des relations avec les Fédérations internationales (point 14).

– 17.2 Le Cap

M. SWIGELAAR dit que son rapport complet figure dans le dossier des membres. Son exposé sera donc bref. L'Union africaine a invité le bureau régional africain à prendre part à la première réunion du Comité technique du secteur social à Addis Abeba, du 27 octobre au 1^{er} novembre. Cette structure remplace la Conférence des ministres des Sports et se veut un forum intersectoriel pour les ministères chargés des affaires sociales, de la jeunesse et des sports. Le bureau régional y a fait une présentation contenant certaines recommandations aux ministres : ratifier la Convention, verser les

contributions à l'AMA en vertu de l'accord régional adopté en 2002 et appuyer les ORAD. En outre, on a nommé les pays représentants afin de pourvoir les prochains sièges vacants au Conseil de fondation de l'AMA.

En septembre 2015, Brazzaville (Congo) accueillera les Jeux panafricains. L'AMA aidera le Comité organisateur local à établir son programme antidopage pour ces Jeux. Il se rendra sous peu à Brazzaville pour discuter avec ce comité et pour amorcer les travaux nécessaires à ce chapitre.

En collaboration avec l'ORAD zone I et avec le soutien du Fonds volontaire de l'UNESCO, le bureau régional a accueilli au Maroc un séminaire régional pour les ministres des sports et les CNO. Peu de temps avant ont eu lieu la réunion du Conseil de l'ORAD zone I et une formation pour les ACD. Le séminaire marocain a connu du succès et a permis de confirmer la nécessité pour les partenaires de discuter et de collaborer. Parmi les actions ou discussions à ce forum, notons : l'engagement de soutenir l'AMA et l'ORAD, l'invitation ferme à la Mauritanie de compléter le processus de ratification de la Convention, l'engagement de mettre en place le Code 2015 et d'appuyer les initiatives d'éducation et de sensibilisation des sportifs. Ce forum lui a donné l'occasion de s'entretenir avec le ministre des sports marocain, qui lui a promis de faire avancer le projet de l'ONAD dans ce pays. Le Maroc a peu collaboré avec l'AMA pour le programme national, mais cette inaction semble s'expliquer par des communications internes insuffisantes et un manque de compréhension des exigences à ce chapitre. Enfin, il a aussi rencontré les délégations présentes et obtenu un suivi de leurs progrès. La Tunisie, l'Algérie, la Mauritanie et le Maroc étaient représentés au forum. Seule la Libye était absente en raison de la situation politique dans ce pays.

LE PRÉSIDENT note que le calendrier du bureau régional africain est fort chargé.

– 17.3 Montevideo

MME PESCE veut parler brièvement des développements dans sa région et des activités du bureau régional. Au sujet des règles, elle dit que l'objectif est de voir tous les partenaires disposer de règles conformes au Code d'ici la prochaine année. Les deux ORAD de la région – Amérique centrale et Caraïbes – aident leurs pays respectifs à ce chapitre. Plusieurs d'entre eux ont déjà adopté les règles de l'ORAD. La situation progresse lentement dans les pays sans ORAD, mais des difficultés juridiques demeurent dans certains. Au total, 54 % des 41 pays disposent de règles conformes. En somme, la moitié des pays a complété le travail et peut maintenant se concentrer sur l'amélioration des programmes antidopage, alors que l'autre moitié doit travailler sur les règles. Cette perspective contribue à assurer l'exactitude du Plan opérationnel 2015 du bureau régional afin de déterminer la stratégie et le degré de collaboration entre les pays.

Le pourcentage des CNO des Amériques ayant accepté le Code est élevé. La région a été divisée entre l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et les Caraïbes et l'Amérique du Sud. En effet, 88 % des CNO sont signataires et seuls cinq ne le sont pas encore.

Le graphique présenté aux membres montre que les pays se tournent régulièrement vers le Fonds volontaire de l'UNESCO. L'une des tâches du bureau régional est d'aider et de conseiller les pays qui font une demande auprès du Fonds. La majorité des pays en Amérique du Sud, en Amérique centrale et dans les Caraïbes ont fait une telle demande. Nombre d'entre eux ont présenté plus d'un projet. Le nombre de projets approuvés dans la région s'élève à cinquante-trois. Trois d'entre eux sont régionaux, les autres sont nationaux. La plupart touchent l'éducation, le mentorat et le développement des capacités. Ce fonds permet aux pays de développer leurs activités de sensibilisation antidopage et d'éducation.

Elle tient à remercier les gouvernements pour leur engagement. Tous les pays ont versé leurs contributions à l'AMA au cours des dernières années. À ce jour, le taux atteint 92,5 %, mais atteindra certainement les 100 % d'ici la fin de l'année.

Enfin, elle dit que les deux ORAD de la région ont réalisé des activités de renforcement des capacités, grâce au soutien des gouvernements. Nombre de

séminaires, événements et réunions se sont tenus, comme le témoignent les images de la présentation.

LE PRÉSIDENT fait remarquer que Madame Pesce a réussi à susciter de belles collaborations dans la région. La musique de tango est rassembleuse, de toute évidence.

M. IRURUETA remercie Mme Pesce pour la musique de tango. Il aime beaucoup cet air. À une prochaine réunion, il propose que les membres dansent au lieu de seulement écouter cette mélodie festive. Il félicite Mme Pesce pour sa présentation. Il souhaite parler des pays de sa région, l'Amérique du Sud. L'engagement de cette région dans la lutte contre le dopage est fort et ne cesse de s'intensifier. La grande participation aux nombreux séminaires en témoigne. À la réunion d'avril 2015, la région sera en mesure d'annoncer d'importants progrès concernant la collaboration entre les pays. Parlant d'engagement, il souhaite parler des différentes mesures prises lors de la réunion de suivi de la Cinquième Conférence internationale des Ministres et Hauts Fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport réunion (MINEPS V), tenue à Berlin. Il y a eu deux réunions de suivi dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes; la première en 2013 à Bogotá et l'autre un mois plus tôt à Montevideo. L'un des objectifs de ces réunions est d'arriver à des décisions communes. Au sujet du point 3, adopté à Berlin et concernant l'amélioration de certains aspects de la lutte contre le dopage dans le sport dans la région, on a décidé unanimement d'en faire une priorité. Il ajoute que l'éducation est un secteur important. De nombreuses activités se sont tenues dans la région, mais le véritable engagement se reflète dans le soutien au bureau. Le CONSUDE tiendra sa réunion dans deux semaines au Brésil et le bureau régional y prendra part. Il y aura vraisemblablement une déclaration finale sur le dopage et la lutte contre le dopage dans le sport.

Il remercie toutes les autorités présentes ainsi que MM. Howman et Reddie pour leur appui sans lequel la région n'aurait pu en faire autant. Sur une note personnelle, il informe les membres qu'il assiste à sa dernière réunion puisque son mandat de président du CONSUDE arrive à échéance en 2015. Des élections nationales tenues dans son pays annoncent vraisemblablement des changements. Il remercie tous les membres pour leur fidèle appui au fil des ans.

M. RODRÍGUEZ souhaite reprendre les propos de son collègue, M. Irurueta. Il s'adresse au Conseil en tant que membre du CONSUDE, au nom du Conseil mexicain des sports. Son collègue a occupé ce poste pendant plus de dix ans et connaît tous les rouages du ministère. Il tient à remercier l'AMA, son équipe et son bureau régional pour leur appui à l'Amérique du Sud. Cette région a eu de nombreux défis, particulièrement avec la mise en œuvre du Code mondial antidopage. Dans une optique de valoriser l'esprit sportif et l'éthique, d'éradiquer le dopage et de protéger les sportifs propres, il tient à exprimer sa gratitude à l'AMA et au bureau régional pour leur soutien indéfectible.

– 17.4 Tokyo

M. HAYASHI tient d'abord à s'excuser parce que sa présentation ne contient aucune musique enlevante. Son rapport d'activités sera très bref. L'aspect financier est positif. Les contributions des gouvernements de la région à l'AMA sont excellentes, atteignant près de 98 %. Il remercie les membres asiatiques du Conseil de fondation pour leur soutien et encourage tous les autres pays à verser leurs contributions à l'AMA.

Il ajoute que les contributions additionnelles ont légèrement baissé cette année. Ces contributions volontaires sont appréciées. Les membres asiatiques du Conseil de fondation, la Chine, l'Arabie saoudite, la Corée et le Japon, ont très bien répondu à la demande d'investir dans le nouveau Fonds de recherche antidopage du CIO.

On continue de développer les ORAD et les ONAD. La révision des règles antidopage fait partie des priorités. Ce processus suit son cours et sera vraisemblablement complété au début de 2015, en particulier dans le cadre des ORAD.

Le bureau encourage vivement la mise en œuvre de programmes ou de projets, possibles grâce aux Bourses de l'AMA et au Fonds volontaire de l'UNESCO. Les ORAD

couvrent 36 des 42 pays de la région asiatique. L'ORAD d'Océanie étend ses services aux pays non membres de la région. Le bureau veille au renforcement des capacités au moyen de diverses formations. Par exemple, un pays moins développé comme le Bhoutan a créé ses propres programmes de sensibilisation. Le projet a été financé par l'UNESCO. Le Qatar, le Japon et la Corée ont organisé des symposiums et invitent les pays en développement à y prendre part annuellement.

Un nombre record de participants des gouvernements ont pris part à la réunion intergouvernementale en Corée. Le Timor-Leste et les Îles Salomon y ont assisté pour la première fois. On a souligné les rôles et responsabilités des gouvernements en vertu du nouveau Code. Le bureau régional, en conjonction avec les autorités japonaises, continue d'encourager les autres gouvernements à élaborer des politiques antidopage, notamment par des visites des ambassades à Tokyo.

La coopération et la coordination dans la région sont très efficaces, particulièrement du côté du Conseil olympique d'Asie (COA) et des CNO d'Océanie, dont la contribution est grande. De nombreuses opportunités ont été créées à de grandes manifestations sportives de la région pour rejoindre les athlètes, le personnel d'encadrement, etc.

M. KIM souhaite parler des différentes mesures entreprises durant l'année ainsi que des engagements futurs. En juin, la Corée a accueilli la réunion interministérielle sur l'antidopage. Cette importante rencontre a permis aux gouvernements d'Asie de discuter des questions antidopage et a donné lieu à des conclusions fructueuses, notamment l'engagement des gouvernements de se conformer au Code 2015. Dans le cadre de récents événements en septembre, la Corée a mené des programmes antidopage réussis; elle a également réalisé des activités de contrôle, d'éducation et de sensibilisation en collaboration avec l'AMA et d'autres partenaires clés.

Afin d'intensifier ses efforts de lutte contre le dopage, la Corée a décidé de contribuer au nouveau Fonds de recherche antidopage établi par le CIO. Un premier versement de 200 000 \$ a été fait. D'ici 2016, une somme totale de 500 000 \$ sera injectée dans ce Fonds CIO/AMA. Pour soutenir les programmes antidopage dans les pays asiatiques en développement, la Corée a versé 500 000 \$ à la Fondation antidopage asiatique.

Enfin, la Corée s'engage à promouvoir la coopération entre les ONAD de la région et à poursuivre sa collaboration étroite avec le bureau régional Asie/Océanie.

LE PRÉSIDENT remercie le ministre pour sa générosité, son soutien et son engagement.

DÉCISION

Il est pris note des rapports des bureaux régionaux.

18. Divers/prochaines réunions

LE PRÉSIDENT est ravi d'accueillir Mme Ballestrazzi, présidente d'Interpol, une organisation avec laquelle l'AMA entretient des rapports étroits.

MME BALLESTRAZZI remercie le président de l'AMA. Elle est très heureuse de s'adresser au Conseil de fondation ce matin en sa qualité de présidente d'Interpol et elle remercie les organisateurs de leur invitation. Le sport est une merveilleuse entreprise humaine; il incarne les valeurs de l'effort, du dépassement de soi, du respect et de la mise en commun des énergies individuelles, et réunit les hommes et les femmes autour de valeurs universelles qui vont au-delà des différences, culturelles, religieuses et autres. Mais comme toute entreprise humaine, le sport a son côté sombre et le dopage en est malheureusement l'une des manifestations les plus évidentes. Se situant dans une zone grise entre la légalité et l'illégalité, le dopage a prospéré sous l'impulsion de puissantes organisations criminelles bien structurées aussi difficiles à repérer qu'à combattre. Le fait que des athlètes, qu'ils soient amateurs ou professionnels, veuillent améliorer leur performance par des moyens artificiels, voire illégaux, est une préoccupation majeure.

Néanmoins, le dopage demeure un sujet nébuleux en raison de ses liens avec des univers au départ très éloignés : la médecine, le sport et le crime.

Le dopage pose un défi sur trois plans, d'abord celui du sport où les scandales entraînent souvent un tollé. Il pose également un défi sur le plan de la santé publique, les substances dopantes représentant un danger croissant pour les utilisateurs. Enfin, il pose un défi sur le plan de la sécurité en permettant à de puissantes organisations internationales de prospérer grâce au trafic, constituant ainsi une menace pour la stabilité de la société.

Les scandales qui ont éclaboussé les milieux sportifs depuis les années 1990 ont révélé au public l'ampleur d'un phénomène qui, jusque-là, était resté pratiquement inconnu. Ils ont en effet mis au jour l'existence de véritables systèmes organisés ayant pour unique motivation d'améliorer la performance des athlètes à leurs dépens et de faire beaucoup d'argent. Que ce soit pour augmenter la force musculaire, accroître l'endurance ou même masquer la présence de substances interdites, des experts scientifiques, des médecins, des gérants et des athlètes ont rivalisé d'ingéniosité. La recherche effrénée de la victoire et des records a encouragé la fuite en avant financière et scientifique. Elle dit que les membres savent mieux qu'elle que le niveau de perfectionnement des pratiques, des réseaux et des systèmes mis en place pour masquer le dopage est aussi scandaleux que chaque nouveau cas de dopage révélé.

Bien qu'il n'étonne plus, le phénomène demeure alarmant et pose un défi aux autorités de la santé publique. Le dopage dans le monde du sport cache une autre réalité tout aussi inquiétante et en pleine croissance, celle de la consommation de masse. Le dopage n'est plus l'apanage de l'élite sportive. Loin de l'univers professionnel et grâce à des structures de soutien médical, une aide continue et une médecine de pointe, de plus en plus de sportifs profitent de l'accessibilité généralisée, principalement sur Internet, de produits tels que les stéroïdes anabolisants pour accroître leur capacité physique, leur résistance ou leur masse musculaire. Particulièrement répandu dans les gymnases, ce phénomène de démocratisation emprunte aussi les réseaux plus traditionnels du trafic de stupéfiants. Ces substances sont souvent fabriquées clandestinement, dans des conditions d'hygiène douteuses. Les fabricants ne se préoccupent guère de la qualité de leurs produits ni des risques qu'ils font courir à l'utilisateur. Ces produits peuvent créer une forte dépendance et causer des dommages physiologiques graves ayant des effets semblables à ceux d'autres drogues mieux connues telles que la cocaïne et l'héroïne.

Cet aspect du dopage illustre bien la menace qu'il fait peser sur le plan de la sécurité. Le trafic de produits dopants prospère par l'entremise d'organisations criminelles internationales qui utilisent souvent les mêmes réseaux que pour les narcotiques traditionnels. Les trafiquants se servent d'Internet pour faire connaître leurs produits et tirent parti du laxisme de certaines lois, de la porosité de certaines frontières et du manque de connaissances spécialisées des organismes d'application de la loi dans le domaine. Des fabricants oeuvrent dans la clandestinité, tandis que d'autres plus organisés opèrent sous le couvert de sociétés pharmaceutiques légales, ce qui leur facilite l'approvisionnement en matières premières et l'exportation du produit fini. Ces organisations pratiquent également le blanchiment des revenus générés par cette activité au moyen de montages financiers complexes. Elles profitent parfois d'appuis en haut lieu en plus de constituer une menace grandissante. Malgré tout, un grand nombre de réseaux criminels agissent impunément. Le volume de substances dopantes faisant l'objet de trafic demeure inférieur à celui d'autres narcotiques et de solides connaissances techniques sont nécessaires.

C'est pourquoi le dossier du dopage a été abordé pour la première fois par Interpol en 2008, à l'occasion d'une réunion des 190 chefs des bureaux centraux nationaux. La mobilisation des forces policières a démontré à quel point elles étaient préoccupées par la complexité et l'envergure internationale du problème. Conscients de la menace que le

dopage représente pour les athlètes d'élite et le grand public, Interpol et l'AMA ont signé en février 2009 un partenariat visant à coordonner l'action des forces policières à l'échelle internationale. Elle insiste sur le fait que la confiance qui unit les deux organisations témoigne d'une excellente collaboration à tous les échelons.

Plus important regroupement international de forces policières avec 190 États membres, Interpol a célébré son 100^e anniversaire à Monaco au début de novembre dernier. Interpol participe pleinement à la lutte internationale contre le trafic de substances dopantes et joue un rôle actif au sein de la communauté antidopage. L'organisme dirige et coordonne l'échange d'information entre les forces de police nationales, l'AMA et les agences nationales de lutte contre le dopage dans le sport. Il a également coordonné des enquêtes policières internationales concernant des cas de dopage en plus d'avoir participé activement aux enquêtes dans l'affaire Lance Armstrong. Interpol a également participé il y a quelques mois à la confiscation en Moldavie de plusieurs millions d'échantillons de produits dopants destinés aux marchés européen et américain.

Interpol a toujours répondu présent lorsqu'on lui a demandé de prêter son concours à des services d'enquête, notamment dans le cadre d'importantes manifestations sportives. Elle insiste sur l'excellente collaboration qui existe chaque année sur le Tour de France entre Interpol et le bureau spécialisé central de la gendarmerie française.

Au sujet du nouveau Code mondial antidopage, Interpol et l'AMA collaborent pour former l'ensemble des ONAD sur les enquêtes et le partage de l'information, encourager les échanges au sein de la communauté antidopage, mobiliser les milieux scientifiques et policiers et promouvoir des approches transversales, par exemple en matière de lutte au crime pharmaceutique ou de corruption dans le sport.

Interpol a aussi pour priorité de promouvoir le déploiement d'unités policières spécialisées dans la lutte contre le dopage dans le sport, en collaboration avec tous ses États membres.

Elle donne l'assurance aux membres que l'AMA peut compter sur la collaboration d'Interpol dans la mise en œuvre de mécanismes de lutte contre le dopage dans le sport. Interpol a récemment désigné à son secrétariat général, établi à Lyon, une responsable de la lutte antidopage, laquelle a participé à la réunion du Conseil de fondation et a été détachée par la France. Celle-ci a déjà préparé une stratégie d'action future pour Interpol. Sa présence à la réunion du Conseil de fondation témoigne de l'engagement d'Interpol dans la lutte au trafic de substances dopantes. Elle est consciente de la menace et exprime la détermination d'Interpol d'agir, de concert avec l'AMA, afin d'accroître la sécurité dans le monde. Tel est son objectif.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Ballestrazzi pour son discours des plus intéressants.

Il demande aux membres de noter les dates des prochaines réunions. Celles-ci se tiendront durant la semaine plutôt que la fin de semaine.

Il croit important de faire quelques remerciements importants. Les premiers s'adressaient au professeur Ljungqvist. Lors de tels remerciements, l'AMA a l'habitude d'offrir un présent. Or, l'AMA a offert de nombreux présents au professeur Ljungqvist au fil des ans et n'a pas réussi à lui trouver de cadeau original cette fois-ci. Le professeur Ljungqvist a en fait devancé l'AMA et a offert un cadeau à l'Agence : un chèque de la Suède au montant de 132 454 \$ US. La lettre qui accompagne ce chèque explique clairement la démarche et cette contribution vise à épauler les efforts de l'AMA pour financer la recherche antidopage. Les prochaines réunions de l'AMA seront les dernières auxquelles prendra part le professeur Ljungqvist dans le cadre de ses fonctions officielles

à l'AMA. Ses efforts dans la protection du sport propre sont significatifs. Le vendredi précédent, le professeur Ljungqvist a reçu du gouvernement suédois une médaille de distinction sur laquelle on pouvait lire l'inscription suivante : *Illis Quorum Meruere Labores* (à ceux dont les actions méritent d'être reconnues). Il tient à souligner l'immense contribution du professeur Ljungqvist et remercie le gouvernement suédois d'avoir reconnu son apport. Il réitère ses plus sincères remerciements au professeur Ljungqvist.

LE PROFESSEUR LJUNGVIST dit qu'il vit des moments de grande émotion. Il remercie son gouvernement d'avoir reconnu ses longues années à l'AMA et de soutenir la lutte contre le dopage. Ces instants émouvants lui rappellent une kyrielle de souvenirs de son parcours en antidopage.

Il balaie la salle du regard et compare les visages devant lui avec ceux qui s'y trouvaient 40 ans plus tôt. Il constate qu'il est le seul survivant de ce petit groupe. L'histoire de l'antidopage est fascinante; il promet de la raconter en détail à une prochaine occasion. L'antidopage a beaucoup évolué au fil des ans. À ses débuts, ce mouvement était observé avec perplexité alors qu'aujourd'hui, il est respecté et solidement appuyé. À l'époque, ils étaient nombreux à mettre en doute la pertinence de cette cause et les médias comme le public n'y accordaient pas beaucoup d'importance. Cette ère est révolue. Le paysage de l'antidopage a changé drastiquement, en partie grâce à ses travaux, mais surtout à cause d'incidents survenus à la fin des années 1980. Il pense notamment à un cas de dopage particulier à Séoul ou encore aux changements politiques qui ont bouleversé l'échiquier politique mondial. Au fil du temps, on a reconnu ses travaux de plus en plus et dans les années 1990, un vent contraire a fait place à un puissant vent arrière. Dans cette belle foulée, l'AMA a été créée.

La création de l'AMA a envoyé un message ferme au milieu du sport et à la société en général. À cette époque, le Mouvement sportif reconnaissait déjà le dopage comme inacceptable. Les autorités publiques se sont ensuite ralliées à cette opinion, ce qui a renforcé le message initial auprès du public. Depuis, tous les partenaires ont uni leurs forces avec succès.

Il souhaite féliciter l'AMA pour ses accomplissements au cours des 15 dernières années. Le travail de l'Agence a contribué à changer drastiquement le portrait de l'antidopage. Le monde reconnaît l'importance de cette organisation ainsi que le bien-fondé de sa mission. Il est très reconnaissant d'avoir fait partie de cette équipe. Il continuera de suivre à distance les activités de l'AMA et se permettra peut-être de les commenter à l'occasion. Il est persuadé que l'AMA avance dans la bonne direction.

Lorsqu'il a atteint 80 ans, il a reçu un montant substantiel de son gouvernement, du CIO, du milieu sportif suédois et de sa faculté de médecine, le Karolinska Institute. Ce dernier a facilité l'organisation du Symposium international de Stockholm en 2012 qui, rappelle-t-il, a porté sur le thème du dopage comme problème de santé publique. Ce problème a aussi été soulevé au symposium d'Istanbul, et aujourd'hui par la présidente d'Interpol. Le dopage est un problème de santé publique, point de vue que l'AMA semble partager. Il trouve important que les gouvernements se joignent à l'AMA dans cette lutte. Enfin, il souhaite à l'AMA tout le succès possible dans ses activités et remercie tout le monde pour leur amitié au cours des 15 dernières années. Cette collégialité lui manquera. Il remercie Mme Fourneyron pour ses paroles aimables et lui souhaite la meilleure des chances dans ses fonctions. L'AMA a choisi la bonne personne pour prendre le relais.

LE PRÉSIDENT remercie chaleureusement le professeur Ljungqvist. La fondation Arne Ljungqvist existe toujours. Il sait que le professeur Ljungqvist n'est pas du genre à se tourner les pouces une fois à la retraite. Il a bon espoir de le recroiser dans un proche avenir.

Il remercie le gouvernement français, le président Bartolone et le ministre Kanner, ainsi que Mme Fourneyron et M. Estanguet et les collègues français pour leur accueil à Paris et leur soutien dans l'organisation de la réunion à l'Assemblée nationale. Il remercie le personnel de l'Assemblée nationale, les interprètes, les techniciens en audio-visuel et toutes les personnes ayant contribué à la réussite de la réunion. Il salue M. Irurueta de l'Uruguay et le professeur de Rose qui assistaient à leur dernière réunion. Il remercie au passage le ministre d'Égypte qui quitte également ses fonctions. Il remercie tous les membres du Conseil de fondation pour leur contribution. Les discussions ont été très fructueuses. Il remercie la direction de l'AMA, plus particulièrement les quatre dames qui ont largement contribué à la réussite de cette réunion. Il souhaite à tous les membres un bon voyage de retour et déclare la séance levée.

DÉCISION

Comité exécutif - 12 mai 2015, Montréal, Canada;
Conseil de fondation - 13 mai 2015, Montréal, Canada;
Comité exécutif - 16 septembre 2015, Copenhague, Danemark;
Comité exécutif - 17 novembre 2015, Colorado Springs, É.-U.;
Conseil de fondation - 18 novembre 2015, Colorado Springs, É.-U.

La séance est levée à 15 h 30.

POUR APPROBATION

SIR CRAIG REEDIE
PRÉSIDENT DE L'AMA